

**DELIBERATION N° 19/159 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
PORTANT APPROBATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION D'APPUI  
AUX POLITIQUES D'INSERTION (1ER AVRIL 2019 AU 31 MARS 2020)  
ET DU RAPPORT D'EXECUTION 2018**

**SEANCE DU 23 MAI 2019**

L'an deux mille dix neuf, le vingt trois mai, l'Assemblée de Corse, convoquée le 6 mai 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Mattea CASALTA, Vice-Présidente de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Vannina ANGELINI-BURESI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Fabienne GIOVANNINI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Laura Maria POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Danielle ANTONINI à Mme Nadine NIVAGGIONI  
M. François BENEDETTI à Mme Julie GUISEPPI  
M. François BERNARDI à M. Paul MINICONI  
M. Jean-François CASALTA à M. Pascal CARLOTTI  
Mme Santa DUVAL à Mme Chantal PEDINIELLI  
Mme Muriel FAGNI à Mme Frédérique DENSARI  
Mme Marie-Anne PIERI à Mme Christelle COMBETTE  
M. Antoine POLI à M. François ORLANDI  
M. Jean-Guy TALAMONI à M. Paul LEONETTI  
M. Petr'Antone TOMASI à Mme Laura Maria POLI  
M. Hyacinthe VANNI à Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS

**ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

Pierre GHIONGA, Michel GIRASCHI, Pierre-Jean LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI, Marie-Hélène PADOVANI, Pierre POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie, et notamment les articles L. 4422-1 et suivants,
- VU** la loi n° 2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,
- VU** le décret n° 2017-202 du 17 février 2017 relatif au fonds d'appui aux politiques d'insertion,
- VU** l'arrêté du 20 février 2017 fixant le modèle de convention d'appui aux politiques d'insertion,
- VU** l'instruction ministérielle n° DGCS/SD1C/DGFIP/DGEFP/2017/73 du 2 mars 2017 relative à la mise en œuvre du fonds d'appui aux politiques d'insertion,
- VU** la délibération n° 17/076 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mars 2017 approuvant le Plan de lutte contre la précarité,
- VU** la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- VU** la convention d'appui aux politiques d'insertion conclue le 27 avril 2018 entre l'Etat et la Collectivité de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

#### **ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** le rapport d'exécution de la convention d'appui aux politiques d'insertion pour l'année 2018 et ses annexes.

#### **ARTICLE 2 :**

**APPROUVE** l'avenant à la convention d'appui aux politiques d'insertion pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 à conclure avec l'Etat et ses annexes.

**ARTICLE 3 :**

**APPROUVE** l'inscription en recettes pour l'exercice 2019 des crédits alloués par l'Etat via l'Agence de Services et de Paiement, dont le montant prévisionnel s'établit à 167 407,35 €, au programme N5121 B chapitre 934 fonction 441 compte 74718.

**ARTICLE 4 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer l'ensemble des actes à intervenir.

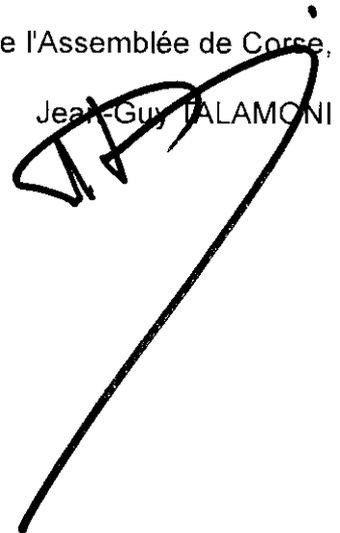
**ARTICLE 5 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 23 mai 2019

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the printed name 'Jean-Guy TALAMONI'. The signature is highly cursive and loops around the text.

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**RAPPORT  
N° 2019/E1/125**

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**1 ERE SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019**

**REUNION DES 23 ET 24 MAI 2019**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**FONDS D'APPUI AUX POLITIQUES D'INSERTION :  
AVENANT A LA CONVENTION POUR LA PERIODE  
2019-2020 ET RAPPORT D'EXECUTION  
POUR L'ANNEE 2018**

**COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :** Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le fonds d'appui aux politiques d'insertion, créé par la loi de finances initiale pour 2017 du 29 décembre 2016, vise à apporter un soutien financier aux départements, et depuis 2018 à la Collectivité de Corse, qui s'engagent à renforcer leurs politiques d'insertion dans le cadre d'une convention conclue avec l'Etat.

La Collectivité de Corse a ainsi négocié cet engagement avec l'Etat pour une période de deux ans, d'avril 2018 à mars 2020, visant à maintenir les dépenses d'insertion (hors allocation de solidarité) pour le financement des actions de lutte contre la pauvreté, d'insertion sociale, professionnelle et de développement social.

La convention signée le 27 avril 2018 définit des priorités conjointes, déclinées sous la forme d'engagements réciproques, d'actions partagées autour d'un socle commun d'objectifs, et d'actions supplémentaires répondant, d'une part, à des priorités nationales, et d'autre part à des priorités locales.

Une enveloppe d'un montant de 164 690 € a été attribuée à la Collectivité de Corse pour l'exercice 2018.

L'octroi de ces fonds est conditionné à la réalisation de deux conditions : la première d'ordre qualitatif tenant à la réalisation du programme d'action contractualisé, et la seconde financière puisque la Collectivité de Corse s'engage, pour toute la durée de la convention, à inscrire annuellement des crédits pour les dépenses valorisées au titre du FAPI au moins égaux à 95% des crédits inscrits l'année précédente.

Les services de l'Etat vérifient le respect des engagements contractés sur la base du rapport annuel d'exécution de la convention.

### **I- Bilan des actions conduites pour l'exercice 2018 et engagements de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019**

L'Etat et la Collectivité de Corse ont convenu de retenir des actions et engagements de progrès pour la période d'application de la convention. Au terme de cette année d'application de la convention, le rapport d'exécution et les rapports d'activités qui lui sont annexés permettent de constater l'état d'avancement et de réalisation des actions retenues.

#### **a) Actions d'insertion prévues par la loi**

Pour l'année 2019, la Collectivité de Corse finance un volume de 50 parcours emploi compétences (PEC), conformément à la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM) adoptée par l'Assemblée de Corse lors de sa session des 28 et

29 mars 2019, fixant les engagements de la Collectivité de Corse et de l'Etat en matière de contrats aidés et d'insertion par l'activité économique.

Dans ce même cadre, pour les bénéficiaires du RSA dont elle a la charge, la Collectivité de Corse s'engage à financer sous forme de Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) 149 postes.

L'accompagnement renforcé des bénéficiaires de contrats aidés reste un axe prioritaire de la collectivité.

La négociation et la rédaction du Pacte Territorial d'Insertion (PTI) est en cours. Un rétro-planning des rencontres avec les partenaires publics et associatifs est prévu à compter du deuxième semestre 2019. Cette démarche va permettre l'élaboration de ce document.

#### b) Actions concourant à renforcer les coopérations entre les acteurs

Il est proposé de maintenir la trajectoire de progrès dans la mise en œuvre de l'action visant à favoriser l'accompagnement global des bénéficiaires du RSA et des demandeurs d'emploi.

Les actions point conseil budget et évaluation de l'impact des actions en matière d'insertion sur le territoire sont également reconduites.

Compte tenu des évolutions institutionnelles, l'action proposant le développement de l'épicerie solidaire (ESOL) relèvera dès 2019 davantage de l'appel à projets relatif à l'aide alimentaire. Cette action sera retirée du FAPI et remplacée par l'action portée par l'association et chantier d'insertion Art et Noces Troubles qui vise à la production, à l'aide et à la diffusion des pratiques artistiques et culturelles. Le domaine culturel était jusqu'alors non couvert par la convention initiale du FAPI. Le chantier d'insertion Art et Noces troubles reste par ailleurs le seul chantier d'insertion intervenant dans le champ de la culture sur le territoire.

#### c) Actions supplémentaires répondant à des priorités nationales ou à des priorités locales

Le bilan de ces actions laisse apparaître un bon taux de réalisation. Elles seront donc maintenues sur l'exercice 2019, à l'exception de l'appartement pédagogique, projet qui n'a pu être mené à bien par l'association porteuse et qui sera retiré au profit de l'action menée par l'association A Murza, d'accompagnement social, administratif et professionnel en faveur des bénéficiaires du RSA en situation de handicap.

Le bilan détaillé des actions menées au titre de l'année 2018 est annexé au présent rapport.

## **II- Dispositions financières**

Au titre de l'année 2019, le montant prévisionnel du soutien de l'Etat s'élève à 167 407,35 €. La recette sera affectée au programme N 5121 B chapitre 934 fonction 441 compte 74718.

L'Agence de Services et de Paiement (ASP) verse la dotation due à la Collectivité de

Corse chaque année au plus tard le 31 juillet de l'exercice au titre de laquelle elle est due.

En conséquence il vous est proposé :

- d'approuver le rapport d'exécution de la convention d'appui aux politiques d'insertion pour l'année 2018 et ses annexes.
- d'approuver l'avenant à la convention d'appui aux politiques d'insertion pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 à conclure avec l'Etat, et ses annexes.
- d'approuver l'inscription en recettes de la subvention allouée par l'Etat via l'Agence de Services et de Paiement dont le montant prévisionnel s'établit à 167 407,35 €, au programme N5121B chapitre 934 fonction 441 compte 74718.
- de m'autoriser à signer l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**AVENANT MODIFICATIF A LA CONVENTION  
DU FONDS D'APPUI AUX POLITIQUES  
D'INSERTION 2018-2019  
CONCLUE ENTRE L'ETAT ET LA COLLECTIVITE DE CORSE**

**Entre**

**L'Etat**, représenté par :

- Mme Josiane CHEVALIER, Préfète du département de Corse-du-Sud et Préfète de Corse,  
- M. Gérard GAVORY, Préfet du département de la Haute-Corse,  
d'une part,

**Et**

**La Collectivité de Corse** représentée par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse, et désignée ci-après par les termes «la Collectivité de Corse», d'autre part,

**N° SIRET** : 2000769580012

Considérant la loi de finances initiale pour 2017 créant le fonds d'appui aux politiques d'insertion en son article 89 ;

Considérant le décret n° 2017-202 du 17 février 2017 relatif au fonds d'appui aux politiques d'insertion ;

Considérant les articles L. 4421-1 et L. 4421-2 du Code général des Collectivités territoriales ;

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

Les parties ont conclu une convention d'appui aux politiques d'insertion 2018-2019 en date du 27 avril 2018.

Les parties se sont rapprochées afin de modifier la convention comme suit :

**Article 2 :**

L'article 2.2.2 « Actions concourant à renforcer les coopérations entre les acteurs » est modifié comme suit :

L'action proposant le développement de l'épicerie solidaire (ESOL) est retirée et remplacée par l'action portée par l'association Art et Noces Troubles qui vise à la production, à l'aide et à la diffusion des pratiques artistiques et culturelles à travers un chantier d'insertion.

L'article 2.3 « Actions supplémentaires répondant à des priorités nationales ou à des priorités locales » est modifié comme suit :

Le projet porté par l'association ALIS, dénommé « appartement pédagogique » est retiré au profit de l'action menée par l'association A murza, d'accompagnement social, administratif et professionnel en faveur des bénéficiaires du RSA en situation de handicap et nécessitant une compensation.

Ces deux nouvelles actions sont décrites en annexe.

Fait à Ajaccio le

Le Président du Conseil Exécutif  
de Corse

La Préfète de Corse  
Préfète de Corse-du-Sud

Le Préfet de la Haute-Corse

Gilles SIMEONI

Josiane CHEVALIER

Gérard GAVORY

ANNEXE1 - FICHE ACTION ART ET NOCES TROUBLES

**FAVORISER ET DEVELOPPER L'INSERTION PAR LES PRATIQUES ARTISTIQUES ET CULTURELLES**

Action réalisée en 2B

	Évaluation 2019	Évaluation 2019
Objectifs	L'objectif est d'assurer un accompagnement socio professionnel des bénéficiaires du RSA et de favoriser leur insertion grâce à un chantier d'insertion dont l'objet porte sur les pratiques artistiques et culturelles.	
État des lieux/constats	L'Atelier et Chantier d'insertion (ACI) Art et Nocés Troubles s'inscrit dans une logique de suivi et de soutien afin de permettre la diffusion des artistes professionnels insulaires. Elle assure également l'ensemble des démarches propres au statut des intermittents.	
Moyens mobilisés/partenaires mobilisés	Moyens financiers de l'État et de la Collectivité de Corse	
Financements	Financements et engagements : Participation financière du FAPI Collectivité de Corse ; DIRECCTE	
Indicateurs	L'A.C.I. produira en fin d'exercice un bilan final de l'activité. L'évaluation de l'action sera également effectuée en fin d'exercice par la Collectivité de Corse sur la base du développement de l'activité, de l'insertion professionnelle, ainsi que des résultats comptables de l'association.	
Valeurs visés	Accompagnement des salariés en chantier d'insertion et sortie positive vers l'emploi. Nombre et définition de projets sur lesquels l'ACI s'est investie : Compte rendu des principales activités.	
Modalités de soutien de l'État	Participation financière du FAPI ; DIRECCTE	

ANNEXE 2 - FICHE ACTION A MURZA

**FAVORISER L'ACCOMPAGNEMENT DES BENEFICIAIRES DU RSA EN SITUATION DE HANDICAP**

**Action commune 2A – 2B**

Objectifs	L'objectif est d'assurer un accueil et un accompagnement des bénéficiaires du RSA en situation de handicap vers et dans l'emploi.	Évaluation 2019
État des lieux/constats	L'association A MURZA propose un accompagnement personnalisé à destination des bénéficiaires du RSA sur le principe de la compensation du handicap quel que soit celui-ci.	
Moyens mobilisés/partenaires mobilisés	A MURZA mobilise les aides, mesures et dispositifs de droit commun ou spécifique en fonction des besoins de la personne. L'association met en œuvre les orientations et politiques développées par chacun des partenaires	
Financements	Moyens financiers de la Collectivité de Corse.	
Indicateurs	L'association A MURZA produira en fin d'exercice un bilan final de son activité. L'évaluation de l'action sera également effectuée par la Collectivité de Corse sur la base des résultats statistiques des actions menées par la structure, du taux de sorties dynamiques et positives vers l'emploi, ainsi que des résultats comptables de l'association.	
Valeurs visés	Nombre d'accompagnements réalisés en terme de : - Reconnaissance du handicap (RQTH) et/ou de la compensation (AAH, PCH) - Elaboration, validation et mise en œuvre d'un projet professionnel pour les bénéficiaires du RSA bénéficiant d'une reconnaissance du handicap.	
Modalités de soutien de l'État	Participation financière du FAPI	

**Direction Générale des Affaires Sociales  
et Sanitaires  
Direction de l'insertion et du logement**

# **RAPPORT D'EXECUTION DE LA CONVENTION D'APPUI AUX POLITIQUES D'INSERTION**

**2018**

## Préambule

Le fonds d'appui aux politiques d'insertion créé par loi de finances initiale pour 2017 du 29 décembre 2016 vise à apporter un soutien financier aux départements et à la Collectivité de Corse qui s'engagent à renforcer leurs politiques d'insertion.

Une convention d'appui aux politiques d'insertion conclue entre l'Etat et la Collectivité de Corse, réunissant deux départements, pour la période d'avril 2018 à mars 2020, a été signée le 27 avril 2018.

Par la présente convention, les Préfets de département et le Président du Conseil Exécutif de Corse ont défini des priorités conjointes en matière de lutte contre la pauvreté, d'insertion sociale et professionnelle et de développement social.

Ces priorités communes sont déclinées sous la forme d'engagements réciproques permettant de renforcer les coopérations entre les acteurs de l'insertion, et de permettre une meilleure articulation entre leurs interventions, en cohérence avec leurs champs de compétences respectifs.

La Collectivité de Corse fait de la lutte contre la précarité une priorité et engage un travail d'harmonisation des politiques menées précédemment en Cismonte et Pumonte, afin de permettre une meilleure prise en charge du public et particulièrement des bénéficiaires du RSA.

### **BILAN DES ACTIONS du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion pour 2018**

#### ➤ Socle commun d'objectifs

L'Etat et la Collectivité de Corse s'accordent sur des engagements de progrès qui constituent le socle commun d'objectifs de la présente convention.

#### **1. Actions d'insertion prévues par la loi**

Afin de garantir l'équité de traitement des citoyens sur l'ensemble des territoires et de permettre un accompagnement adapté aux besoins des personnes concernées, la Collectivité de Corse et l'Etat s'engagent à définir conjointement une démarche de progrès, en association étroite avec leurs partenaires, au titre des obligations légales de la Collectivité en matière :

- d'orientation et de réorientation des bénéficiaires du RSA ;
- d'accompagnement des bénéficiaires du RSA incluant la signature de contrats d'engagements réciproques ;
- de participation des bénéficiaires du RSA aux équipes pluridisciplinaires ;
- de signature d'un pacte territorial pour l'insertion ;
- de signature d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) sur les contrats aidés et sur les contrats à durée déterminée d'insertion du secteur de l'insertion par l'activité économique.

La Collectivité de Corse présente pour l'ensemble de ces actions d'insertion ses engagements de progrès assortis d'objectifs précis et d'indicateurs d'évaluation.

## 1. Actions prévues par la loi

RENOUVELER LE PACTE TERRITORIAL D'INSERTION ET L'ÉTENDRE À L'ENSEMBLE DE LA CORSE		
Action commune 2A - 2B		
Objectifs	Assurer un accompagnement et une coordination efficace des partenaires de l'insertion	Évaluation 2018
État des lieux/constats	Les PTI des deux ex-départements doivent être renégociés afin de faire coïncider les axes d'organisation communs et les axes locaux dans le concours à l'insertion des RSA	Le PTI est en cours de réalisation, des rencontres avec les partenaires institutionnels et associatifs vont être mise en place courant 2019.
Moyens mobilisés/partenaires mobilisés	Moyens financiers de l'État et de la Collectivité de Corse	Une consultation de l'ensemble des partenaires va être organisée afin de permettre la négociation et la rédaction du PTI
Financements	Financements et engagements de chaque signataire du PTI.	
Indicateurs	Partenaires institutionnels et associatifs signataires.	
Valeurs visés	Coordonner, dans le cadre de la mise en place de la collectivité unique, les engagements des partenaires sur l'ensemble du territoire.	
Modalités de soutien de l'État	Participation des services de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et des services de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) au pilotage de l'élaboration du prochain Pacte.	

**FAVORISER UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL DES BENEFICIAIRES DU RSA ET DES DEMANDEURS D'EMPLOI  
RENEGOCIER UNE CONVENTION APPLICABLE A L'ENSEMBLE DE LA CORSE**

**Action commune 2A - 2B**

		Évaluation 2018
Objectifs	Mobiliser pleinement et de manière concertée les outils d'aide à l'insertion professionnelle, contrats aidés et dispositifs de l'insertion par l'activité économique (chantiers d'insertion, entreprise d'insertion et associations intermédiaires).	La CAOM a été signée le 18 mai 2018 pour une durée d'un an, avec des objectifs fixés entre la DIRECCTE et la CDC à 129 PEC et 140 CDDI Participation financière de la CDC : 806 436,36 € (montant inscrit dans la CAOM)
État des lieux/constats	Le public bénéficiaire du RSA rencontre des difficultés particulières qui l'éloignent des outils et des dispositifs d'insertion professionnelle. Des objectifs et des mesures incitatives (taux de prise en charge de l'aide à l'emploi majorée pour les CUI par exemple) doivent permettre de corriger ces difficultés d'accès, mais elles ne suffisent pas. Le maintien et le développement d'un écosystème favorable à l'insertion de ce public est nécessaire. Signature de la CAOM 2018 (1er semestre). Mise en œuvre de l'arrêté préfectoral fixant les taux de prises en charge et les publics prioritaires ; Élaboration, pilotage et suivi régulier de la mise en œuvre de la CAOM avec des référents identifiés (Collectivité de Corse - État DIRECCTE).	Pour l'année 2018 ce sont 81 PEC qui ont été prescrits par la Collectivité de Corse avec 15 demandes d'aide initiale et 66 demandes d'aides de renouvellement.
Moyens mobilisés/partaires mobilisés	Moyens financiers de l'État et de la Collectivité de Corse. Mobilisation du service public de l'emploi et des acteurs de l'insertion par l'activité économique. Financement par l'État et la Collectivité de Corse de 129 aides à l'emploi pour les bénéficiaires du RSA : 129 PEC (parcours emploi compétences).	Sur l'ensemble du territoire de la Collectivité ce sont 4 référents dans l'emploi qui sont mobilisés pour le suivi et l'accompagnement des personnes bénéficiant d'un contrat aidé.  Une Prestation d'Accompagnement Dans l'Emploi (PADE) pour le suivi des parcours emploi compétences (PEC) est définie dans le cadre de la CAOM. Celle-ci permet de travailler le projet professionnel du salarié en mettant en

		oeuvre les moyens et les conditions de réussite de ce projet par la recherche et la mise en place le cas échéant de périodes d'immersion et/ou de formations externes.
Financements	Financement en 2018 pour les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE), à hauteur d'un engagement de 813 736,40 € par la Collectivité de Corse	
Indicateurs	Signature et renouvellement de la CAOM	La CAOM 2019 a été adoptée par l'Assemblée de Corse lors de sa session de mars 2019.
	Objectifs fixés par la CAOM	
	Taux d'occupation des bénéficiaires du RSA	
Valeurs visés	Réalisation des objectifs fixés par la CAOM.	Pour l'année 2018, l'objectif de 140 postes en CDDI a été atteint, avec 57 postes pour la Corse-du-Sud et 83 postes pour la Haute-Corse. Ces objectifs ont pu être atteints grâce à l'orientation de 149 bénéficiaires du RSA.
Modalités de soutien de l'État	Évaluation de la CAOM Pilotage et coordination du service public de l'emploi : mobilisation des partenaires et des prescripteurs Pôle emploi, Missions Locales et CAP emploi, arrêté préfectoral fixant le taux de prise en charge pour les bénéficiaires du RSA, actions d'information et de communication, etc.	Un important travail partenarial a été réalisé entre le pôle Emploi, la DIRECCTE et la Cdc permettant notamment d'améliorer le soutien et suivi apporté aux SIAE. Des ateliers permettant le recrutement de bénéficiaires du RSA, frein majeur rencontré par les SIAE, ont notamment été mis en place sur l'ensemble du territoire.
	Pilotage de l'insertion par l'activité économique : conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE), conférences des financeurs, comité d'agrément, etc	

**POINT CONSEIL BUDGET (PCP) OU INFORMATION ET SOUTIEN AU BUDGET FAMILIAL**  
**Action réalisée en 2B**

		Évaluation 2018
Objectifs	<p>L'objectif est de mettre en place un service d'information et de conseil ouvert à toutes les personnes qui souhaitent améliorer la gestion de leur budget, faire face à une situation financière difficile, anticiper un changement de situation familiale ou professionnelle qui auront un impact sur leurs ressources et leurs dépenses.</p> <p>Il s'agit également de faire de la prévention du surendettement en apportant des solutions le plus tôt possible aux personnes en difficulté financière pour améliorer durablement leur situation.</p>	<p>Ce dispositif de lutte contre l'exclusion sociale et financière est un véritable atout complémentaire au dispositif interne à la CdC des MASP</p>
État des lieux/constats	<p>Pour mettre en œuvre la politique publique de prévention du surendettement, l'État a souhaité développer sur l'ensemble du territoire national un réseau de « Points conseil budget » (PCB), en commençant par une phase d'expérimentation en 2016 avant une généralisation annoncée pour 2017. Cette démarche consiste plus concrètement à labelliser des structures existantes proposant une offre d'accompagnement budgétaire à destination d'un public très large, confronté à des difficultés financières.</p> <p>Un cahier des charges a été proposé pour 4 régions expérimentales (IDF, Nord-Picardie, ALCA, LRMP) et crée deux niveaux de PCB :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les PCB de niveau 1 (PCB1), qui proposent cet accompagnement en face-à-face, dans les territoires, ouverts à tout public</li> <li>• Les PCB de niveau 2 (PCB2), qui proposent cet accompagnement par téléphone, uniquement sur prescription des créanciers. Ils ont une spécificité : négocier à l'amiable les dettes des personnes avec leurs différents créanciers. Pour cette fonction particulière, les PCB1 peuvent faire appel à leurs services.</li> </ul> <p>Dans le cadre de cette expérimentation, seules 15 UDAF sont uniquement positionnées en PCB1.</p> <p>En dehors de ce cadre expérimental, l'Etat indique qu'il est tout à fait possible de développer des dispositifs similaires sous une autre appellation. L'UNAF a retenu l'appellation « information et soutien au budget familial » et propose un cahier des charges interne au réseau. C'est ainsi que l'on peut retrouver des UDAF, accueillant en face-à-face les publics, mais assurant l'ensemble des fonctions couvertes par les</p>	<p>. Par sa mission principale ce dispositif permet de lutter contre l'exclusion bancaire et le non recours aux droits.</p> <p>La situation financière précaire du public reçu (personne isolée ou foyer) constitue un handicap durable à leur insertion sociale et professionnelle.</p> <p>Le travail effectué par l'UDAF permet la levée de ces freins et le suivi apporté évite la reproduction des problématiques d'ordre financière. Les personnes suivies accèdent globalement à une meilleure compréhension et gestion budgétaire.</p>

	PCB1 et PCB2 y compris la négociation de dettes, voire d'autres actions concourant à l'équilibre budgétaire des familles	
Moyens mobilisés/partenaires mobilisés	UDAF Etat, Banque de France, CCAS de la Ville de Bastia, associations familiales et services d'aide et de soins à domicile.	
Financements	Participation financière du FAPI CAF ; Collectivité de Corse	
Indicateurs	L'évaluation de l'action sera effectuée en fin d'exercice sur la base d'un rapport détaillé qui sera fourni par l'UDAF et qui comportera des indicateurs chiffrés relatifs notamment au public reçu.	Renouvellement des demandes de subvention, 2 actions portées par l'UDAF sont en cours d'instruction par les services de la CdC.
Valeurs visés		
Modalités de soutien de l'Etat	Participation financière du FAPI	

## 2. Actions concourant à renforcer les coopérations entre les acteurs

FAVORISER UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL DES BENEFICIAIRES DU RSA ET DES DEMANDEURS D'EMPLOI - RENEGOCIER UNE CONVENTION APPLICABLE A L'ENSEMBLE DE LA CORSE		Évaluation 2018
<b>Action commune 2A - 2B</b>		
Objectifs	Optimiser la coordination des compétences des conseillers sociaux et professionnels en vue de l'insertion rapide des publics bénéficiaires du RSA et/ou demandeurs d'emploi.	3 ETP sur la Haute-Corse (1 ETP Bastia, 1 ETP Plaine Orientale, 1 ETP Corte/Balagne) 2 ETP sur la Corse-du-Sud (1 ETP Aiacciu, 1/2 ETP Prupria, 1/2 ETP Portivecchju)
État lieux/constats	Dissociation des accompagnements sociaux ou professionnels alors qu'une prise en compte globale simultanée peut aboutir à des résultats concrets.	Le nombre d'orientations sur ce dispositif augmente de façon permanente avec 406 propositions d'orientation sur cet accompagnement en 2018.
Moyens mobilisés/partenaires mobilisés	Pôle Emploi	la CDC a mis à disposition sur ce dispositif 5 référents Accompagnement Global présents sur tout le territoire et 5 agents Pôle Emploi sont également dédiés à ce dispositif. Cette action a été revue par convention entre la Collectivité de Corse et le Pôle Emploi le 2 octobre 2018 pour une période allant du 1 <sup>er</sup> décembre 2018 au 31 décembre 2020
Financements	Moyens humains et logistiques de Pôle Emploi et des services insertion de la Collectivité de Corse Participation financière du FAPI	
Indicateurs	Augmentation du nombre de personnes orientées sur ce type d'accompagnement ;	324 personnes ont été orientées vers l'accompagnement global en 2018, avec 132 sorties positives (CDD, CDI, IAE, PEC, création d'entreprise)
	Durée moyenne des accompagnements Nombre de sorties positives.	

<p>Valeurs visés</p>	<p>Optimisation du travail inter institutionnel.</p>	<p>Les améliorations du dispositif ont permis de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre une approche globale de l'accompagnement pour mieux articuler les actions et les expertises « emploi et sociale ».</li> <li>- Personnaliser davantage les services en privilégiant une approche par les besoins et non une logique statutaire (allocataires du RSA, par exemple).</li> <li>- Optimiser les interventions de chacun dans un contexte de tension des ressources afin de prévenir l'exclusion sociale et d'accélérer le retour à l'emploi.</li> <li>- Articuler et clarifier le champ d'intervention de chacun et simplifier les parcours des demandeurs d'emploi : L'action sociale pour la Collectivité de Corse et l'accompagnement vers l'emploi pour Pôle Emploi.</li> </ul>
<p>Modalités de soutien de l'État</p>	<p>Participation financière du FAPI. Pilotage et coordination du service public de l'emploi. Mise à disposition d'outils pour les conseillers : mesures de la politique de l'emploi : aide à l'embauche, contrats aidés, structures de l'insertion par l'activité économique, accompagnements renforcés, accès à la formation, aides à la mobilité, etc.</p>	

**EVALUER L'IMPACT DES CONDUITES SUR LE TERRITOIRE CORSE EN MATIERE D'INSERTION DES BENEFICIAIRES DU RSA ET DES DEMANDEURS D'EMPLOI**

**Action commune 2A - 2B**

		Évaluation 2018
Objectifs	Obtenir des informations précises à la fois sur le public suivi et sur la pertinence des actions d'insertion mises en œuvre sur le territoire.	Poste créé début 2019
État des lieux/constats	Pas de connaissance précise du public. Pas de participation du public à l'évaluation des actions menées en sa faveur sur le territoire	Suite à la parution du micro organigramme fin du 1er trimestre 2019, un poste de chef de mission sera prochainement pourvu et aura un champ d'action régional.
Moyens mobilisés/partenaires mobilisés	Le public concerné ; Les acteurs des dispositifs d'insertion.	Un chef de mission appartenant à la direction Insertion et Logement (CdC)
Financements	1 agent de la Collectivité de Corse équivalent temps plein.	
Indicateurs	Amélioration des actions mises en œuvre Mesure de la participation effective du public visé.	Toutefois, l'évaluation des dispositifs d'insertion est réalisée par les services de la CdC en continu.
Valeurs visés	Amélioration du service rendu. Habitude de la participation « citoyenne », de la concertation.	
Modalités de soutien de l'État	Renforcement et structuration des échanges avec les services de l'Etat (DIRECCTE) sur les outils de suivi des dispositifs et mesures bénéficiant aux bénéficiaires du RSA.	

## INSERTION SOCIALE PAR LA PRATIQUE SPORTIVE

### Action réalisée en 2B

		Évaluation 2018
Objectifs	Insertion sociale des bénéficiaires du RSA par la pratique sportive.	
État des lieux/constats	De par sa dimension collective et sociétale, et le fait qu'il favorise l'épanouissement individuel, le sport, véritable outil éducatif, est un vecteur d'insertion sociale à part entière. La Collectivité de Corse souhaite donc intégrer la pratique sportive dans les contrats d'engagements réciproques des bénéficiaires du RSA. A cet effet, un projet est donc lancé en 2017 pour une mise en réseau des associations sportives, la mise en place de partenariats visant la prise en charge des bénéficiaires RSA (prise en charge sportive, mais aussi au niveau des transports, des équipements nécessaires, etc,...) et la sensibilisation de tous les acteurs sociaux aux apports d'une pratique sportive régulière. Celle-ci pourra être proposée au titre des obligations d'insertion mentionnées au contrat des bénéficiaires. Le démarrage concernera, à titre expérimental en 2017 l'unité territoriale de la plaine orientale nord, et sera généralisée en 2018 au reste du territoire de la Haute-Corse si les conditions de réussite sont remplies.	Initialement, cette action portait sur une mise en réseau des associations sportives et la mise en place de partenariats visant la prise en charge des bénéficiaires du RSA afin de leur permettre d'intégrer des structures sportives et de permettre une meilleure socialisation et une forme d'épanouissement personnel. A titre d'expérience, la zone géographique de la Costa-Verde avait été ciblée.
Moyens mobilisés/partenaires mobilisés	<b>NON RENSEIGNE</b>	Après contact pris avec M. Le Tallec, chargé du sport à la Collectivité de Corse, l'intérêt et la sensibilisation à la pratique sportive devait être faite auprès des assistantes sociales, infirmières et psychologues.
Financements	Participation financière du FAPI Collectivité de Corse	Le Budget total tickets SPORT en 2018 est de 5070 €
Indicateurs	L'évaluation sera effectuée quantitativement par le biais de fiches et de statistiques en fin d'exercice sur le nombre d'associations ayant accepté le partenariat, sur le nombre de bénéficiaires RSA inscrits durablement dans l'action au travers de leur contrat d'engagement, et qualitativement par un rapport rédigé par le responsable de l'UTIS concerné.	Considérant la pratique sportive comme réel facteur de socialisation, ce projet a été étendu à tout le territoire. Tout d'abord, par le financement d'une structure associative sportive « Flabeline » qui par son action de découverte du milieu marin, en faveur des enfants, adolescents et des adultes, contribue à l'intégration sociale, la

<p>construction personnelle et aux liens avec autrui. Ensuite et afin de permettre au plus grand nombre de bénéficiaires du RSA d'accéder à la pratique sportive, la direction Insertion et Logement a mis en place des tickets Sport et Culture qui permettent l'achat de tenue ou matériel nécessaire à la pratique de l'activité ainsi que le paiement de certaines cotisations. (Uniquement associations habilitées par la CdC)</p>	<p>Volonté d'élargir les propositions de paiement de cotisation à toutes les associations sportives. Dans un souci de dépasser les contraintes actuelles, une réflexion autour d'une éventuelle inclusion du financement de ces actions par le fond d'aide à l'insertion de la direction Insertion et Logement est en cours.</p>
<p>Valeurs visés</p>	<p><b>NON RENSEIGNE</b></p>
<p>Modalités de soutien de l'État</p>	<p>Participation financière du FAPI</p>

ESOL		Action réalisée dans le 2B		Évaluation 2018
Objectifs	Amélioration du budget des familles concernées, minimisation du recours aux aides alimentaires, développement de la capacité d'autonomie des bénéficiaires, création de lien social.			Esol est une association dont l'objet principal est de permettre aux personnes en situation de précarité financière et sociale, d'avoir des denrées alimentaires à moindre coût.
État lieux/constats	Développement de l'Épicerie Solidaire (ESOL) implantée dans le centre ancien de la ville de Bastia. Permet l'achat de produits alimentaires et d'hygiène de qualité et à bas prix. Un local est mis gratuitement à disposition de l'association par un particulier. L'existence de l'épicerie permet de créer et de maintenir du lien social entre les habitants qui, pour certains d'entre eux, s'y rendent quotidiennement. L'ESOL est actuellement gérée et animée par une équipe de cinq personnes bénévoles.			Cette structure doit permettre de développer le lien social et de proposer au public en difficulté des produits de qualité à bas prix. L'activité de cette structure n'est pas encore pérenne et le manque de moyens financiers empêche une logistique plus pertinente. En 2019, le financement de cette action relèvera d'un autre dispositif à savoir l'appel à projet annuel relatif à l'aide alimentaire et porté par la CdC.
Moyens mobilisés/partenaires mobilisés	ESOL Ville de Bastia, CAF, CTC			
Financements	Participation financière du FAPI Collectivité de Corse ; Ville de Bastia ; CAF			
Indicateurs	L'évaluation de l'action sera effectuée en fin d'exercice par le Pôle Solidarité sur la base des statistiques de fréquentation, ainsi que des résultats comptables de l'association.			Près de 150 bénéficiaires ont été recensés pour 2018 par la structure. L'objectif de fréquentation est donc largement atteint puisque fixé à 100 personnes. Le public est varié et composé de bénéficiaires de minima sociaux, de personnes en situation de handicap, de travailleurs pauvres et de retraités. La part des bénéficiaires du RSA reste faible avec 14 personnes reçues.

	Une fiche d'indicateurs sera remplie à cet effet par l'association qui produira en outre un rapport d'activité pour l'année.	
Valeurs visés	<b>NON RENSEIGNE</b>	
Modalités de soutien de l'État	Participation financière du FAPI	

### 3. Actions supplémentaires répondant à des priorités nationales ou à des priorités locales

LUTTER CONTRE LE NON RECOURS AUX DROITS PAR UNE OFFRE TERRITORIALISEE DE L'ACTIVITE DE DOMICILIATION ADMINISTRATIVE		Évaluation 2018
Objectifs	Permettre l'accès aux droits des personnes en situation en grande précarité grâce à l'accès à la domiciliation administrative	La domiciliation administrative est une compétence communale. La Collectivité de Corse contribue au financement de ce dispositif sur Ajaccio dans le cadre de l'accueil de jour Stella Maris porté par la FALEP 2A à hauteur de 145 000 € annuels, et sur le territoire de Porto-Vecchio par le FAPI.
État des lieux/constats	Sur l'Extrême-Sud, l'activité de domiciliation est assurée par la seule association agréée sur le département (FALEP 2A). Or, l'association rencontrant des difficultés financières, elle n'est plus en mesure de réaliser cette activité sans concours financier. L'enjeu est de maintenir une offre de domiciliation accessible sur l'ensemble du territoire, y compris dans l'Extrême-Sud, par un financement de l'association portant cette activité	
Moyens mobilisés/partenaires mobilisés	Cofinancement d'un poste dans une association agréée pour gérer la domiciliation administrative. Mairie de Porto-Vecchio et Intercommunalité Grand Sud.	
Financements	Moyens des collectivités territoriales partenaires. Participation du FAPI à hauteur de 40 % d'un équivalent temps plein.	
Indicateurs	Nombre de domiciliations.	En 2017, 151 domiciliations ont été traitées par l'antenne de la FALEP 2A à Porto-Vecchio. Concernant le territoire de la CAPA, il existe une complémentarité entre l'accueil de jour Stella Maris et le CIAS, qui ont respectivement traité 487 et 90 domiciliations.
	Nombre d'orientations vers les services sociaux afin de favoriser l'ouverture de droits.	NC en 2017.

	<p>Profils des personnes sollicitant une domiciliation.</p>	<p>En 2017, la majorité des domiciliations concernait des hommes : 64% à Porto-Vecchio, 80 % à Ajaccio (Stella Maris). A Porto-Vecchio, 61 domiciliations ont concerné des ménages dont le revenu est inférieur à 500 €.</p>
<p>Valeurs visés</p>	<p>Pérenniser l'activité de domiciliation sur l'Extrême-Sud.</p>	<p>L'intervention de la FALEP 2A en matière de domiciliation est essentielle dans la mesure où elle permet de pallier l'absence d'offre institutionnelle sur la commune de Porto-Vecchio. Un projet de contrat pluriannuel d'objectifs prévoyant le financement d'un temps plein de travailleur social au sein de l'antenne de la FALEP 2A de Porto-Vecchio (un demi ETP financé par le FAPI et par la Ville de Porto-Vecchio + un demi ETP financé par l'Etat) est soumis à l'approbation de l'Assemblée de Corse pour sa session d'avril 2019, ainsi qu'une convention de financement à conclure avec la FALEP 2A.</p>
	<p>Prendre en compte les nouvelles dispositions réglementaires (entretien social obligatoire, transmission d'un rapport d'activité détaillé, etc.).</p>	<p>Deux comités de pilotage ont été organisés par la DDCSPP 2A en 2017 afin de présenter la nouvelle réglementation. La mise à disposition de personnels spécifiquement dédiés est apparue nécessaire pour garantir le respect de ces nouvelles dispositions réglementaires.</p>
	<p>Disposer d'une analyse objective de la situation des personnes domiciliées en vue de faire évoluer les pratiques de prise en charge.</p>	<p>Le schéma de la domiciliation administrative des personnes sans domicile stable a été signé le 18 décembre 2018. Ce document prévoit</p>

un suivi annuel de l'activité de domiciliation administrative (un comité technique par an).	
Modalités de soutien de l'État	Soutien financier du FAPI et participation à l'évaluation de l'action dans le cadre du pilotage du schéma départemental de la domiciliation administrative.

**FAVORISER L'ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA ET DES DEMANDEURS D'EMPLOI SOUFFRANT DE TROUBLES PSYCHIQUES**

**Action réalisée en 2A**

		Évaluation 2018
Objectifs	Assurer un accompagnement des bénéficiaires du RSA et des demandeurs d'emploi souffrant de troubles psychiques et/ou physiques et/ou en situation de dépendance	Action Isatis dans le cadre du dispositif d'insertion : 59 personnes orientées en 2018 Coût de l'action = 1 500 € par bénéficiaire Coût pour l'année = 88 500 €
État lieux/constats	Dégradation de l'état psychique des personnes en situation de pauvreté. Nécessité d'orienter les bénéficiaires du RSA ou les demandeurs d'emploi souffrant de troubles psychiques vers un service d'accompagnement adapté.	
Moyens mobilisés/partenaires mobilisés	Association ISATIS via le programme départemental d'insertion (PDI). Etat (DDCSPP, ARS, DIRECCTE). Collectivité de Corse. A Murza (CAP emploi).	
Financements	Moyens territoriaux du programme départemental d'insertion (2 lots pour couvrir l'ensemble du territoire 2A). Prévisionnel 2018 = 169 500 € Participation financière du FAPI.	
Indicateurs	Nombre de personnes orientées vers l'action ; Types d'accompagnement réalisés (vers le soin, accès aux droits, accès au logement, démarche professionnelle).	
Valeurs visés	Optimiser l'accompagnement du public visé grâce au recours à une association spécialisée dans la prise en charge des personnes en souffrance psychique. Développer des outils et une offre d'accompagnement vers l'insertion professionnelle adaptés	
Modalités de soutien de l'État	Participation financière du FAPI. L'Etat (DDCSPP et ARS) participe à la prise en charge des personnes bénéficiaires du RSA et des demandeurs d'emploi souffrant de troubles psychiques en finançant le dispositif « un chez-soi d'abord - una casa	

	<p>prima » porté par l'association ISATIS. Appel à projets en 2017 pour la création d'une ou plusieurs entreprises adaptées en Corse-du-Sud financées par l'Etat (DIRECCTE). Actions financées par l'Etat (DIRECCTE) pour accompagner de manière renforcée vers l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, ou en démarche de reconnaissance de leur qualité de travailleur handicapé, portées par l'association A Murza.</p>	
--	--	--

**RENFORCER LES DISPOSITIFS FAVORISANT L'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE DES POPULATIONS IMMIGRÉES ET MIEUX COORDONNER L'ACTION DES DIFFÉRENTS ACTEURS**

**Action réalisée en 2A**

		Évaluation 2018
Objectifs	Permettre l'insertion sociale et/ou professionnelle des populations immigrées, en renforçant les dispositifs d'apprentissage de la langue française et en favorisant une meilleure coordination.	Action Greta dans le cadre du dispositif d'insertion 59 personnes ont été orientées en 2018. Trois niveaux de prise en charge sont proposés avec des temps d'accompagnement plus ou moins longs selon l'évaluation réalisée au moment de la prise en charge.  Le coût global de cette action pour l'année 2018 s'élève 134 225 € (moyenne des 3 coûts d'action)
État des lieux/constats	Un part de la population immigrée ne maîtrise pas les bases de la communication en langue française, ce qui constitue un frein à leur insertion sociale et professionnelle.	
Moyens mobilisés/partenaires mobilisés	GRETA Collectivité de Corse État (DRJSCS, DDCSPP, Éducation nationale)	
Financements	Moyens territoriaux du PDI (2 lots pour couvrir l'ensemble du territoire 2a). Prévisionnel PDI 2018= 280 800 € Participation financière du FAPI. Moyens de l'État pour le fonctionnement des ateliers sociolinguistiques du GRETA	
Indicateurs	Nombre de participants Nombre de personnes accédant au niveau DELF	
Valeurs visés	Élaboration du schéma d'intégration des personnes immigrées. Apprentissage de la langue française dans ses volets vie pratique, vie publique et vie professionnelle en vue d'un accès à l'autonomie	
Modalités de soutien de l'État	Participation financière du FAPI. L'État concourt également financièrement à la mise en œuvre des ateliers de savoir linguistique portés par le Greta	68 000 € de l'Etat (BOP 104) pour 5 ASL dans les 3 QPV du département

	L'État pilote par ailleurs l'élaboration du schéma d'intégration des personnes immigrées	
--	--	--

## CORSE MOBILITÉ SOLIDAIRE - ATELLU MOBILITÀ

### Action réalisée en 2B

		Évaluation 2018
<p><b>Objectifs</b></p>	<p>Dédié à la mécanique automobile, cet ACI vise à apporter une réponse concrète en termes de mobilité et d'accès à l'emploi. Grâce à un garage social et solidaire, des personnes en situation de fragilité économique pourront apprendre et effectuer, de manière encadrée, des petites réparations ou une activité de nettoyage afin de remettre en état leurs véhicules. Agir sur l'insertion, la formation, la socialisation, la dynamisation : modules de formation à thèmes, apprentissages théorique et pratique, faire soi-même... Permettre au bénéficiaire d'apprendre et de réparer son véhicule en toute sécurité et à faible coût : Réduction « Sociale » auprès des fournisseurs qui ont passé un accord avec le service, coût de main d'œuvre réduit par l'action de groupe et la participation du bénéficiaire, possibilité d'achat de pièces détachées d'occasion. Agir sur la Prévention, la Sécurité, l'Environnement : diagnostic complet des voitures (souvent en très mauvais état, pollution, danger) Développer et entretenir une dynamique et un partenariat actif sur le champ de la mécanique : mise en place d'un « collectif d'Animation Citoyenne », chargé de gérer les activités sociales du garage (soirées débats, rallyes, animations,...).</p>	<p>Cette Structure de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) œuvre sur le territoire de la Balagne. Son activité met en relief des volets essentiels à l'insertion professionnelle que sont l'accompagnement socio-professionnel et les plans de formation interne et externe soutenus et proposés aux salariés de l'association.</p>
<p><b>État des lieux/constats</b></p>	<p>Garage social et solidaire œuvrant sur le champ de la mobilité durable à partir d'une activité principale d'atelier mécanique : diagnostic mécanique, autoréparation, réparation classique (sur site ou à domicile), location et vente de véhicules (automobile, 2 roues, utilitaires,...) aux publics de l'économie sociale et solidaire. Le concept de ce garage solidaire, social et innovant : il associe le « Apprendre », le « Faire » d'une part, et le « Economique » d'autre part. L'attellu mubilità prévoit de développer des nouveaux services permettant d'agir durablement pour l'aide à la mobilité sur le territoire de Balagne</p>	<p>Les actions principales de cette association pour 2018 ont été :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La diffusion de 4 offres permanentes auprès de Pôle Emploi qui ont permis de réaliser 5 ateliers collectifs, 38 entretiens individuels et 9 embauches en CDDI.</li> <li>- La diffusion d'outils de communication par la structure aux partenaires.</li> <li>- La reconfiguration de leur site internet intégrant les activités de la recyclerie créative avec notamment une boutique en ligne.</li> <li>- L'embauche d'un community manager.</li> </ul>

<b>Moyens mobilisés/partenaires mobilisés</b>	<p>Corse Mobilité Solidaire Mission locale rurale, Cap Emploi, CCAS de Calvi, ID Formation, etc. Pôle Emploi, DIRECCTE, CAF</p>	<p>Les actions de cette SIAE ont été mises en place à différents niveaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'accompagnement technique est assuré par l'encadrant technique d'insertion du chantier.</li> <li>- L'accompagnement social est quant à lui assuré en interne par Mme Dabrin, directrice disposant du titre professionnel de Conseiller en Insertion Professionnel (CIP)</li> </ul>
<b>Financements</b>	<p>Participation financière du FAPI Collectivité de Corse ; DIRECCTE ; communauté de communes de Calvi-Balagne ; ADEME</p>	<p>La CdC a participé à hauteur de 46 082 € concernant l'aide aux postes en CDDI et pour l'embauche de 8 ETP bénéficiaires du RSA (4 ETP pour le garage solidaire et 4 ETP pour la recyclerie).</p> <p>La Collectivité a également octroyé à l'association une subvention de fonctionnement pour l'année 2018 d'un montant de 40 000 €, pour ses 2 chantiers d'insertion.</p>
<b>Indicateurs</b>	<p>L'A.C.I. produira en fin d'exercice un bilan final de l'activité. Il devra aussi remplir une grille d'indicateurs concernant les emplois en insertion par le biais du progiciel de gestion de l'Agence de Services et de Paiements (A.S.P.). Une édition de ce logiciel sera annexée au rapport d'évaluation de la Collectivité de Corse.</p> <p>L'évaluation de l'action sera effectuée en fin d'exercice par la Collectivité de Corse sur la base des statistiques de fréquentation, d'insertion professionnelle, ainsi que des résultats comptables de l'association. Un rapport d'évaluation spécifique sera produit par la Collectivité de Corse.</p>	<p>Les objectifs globaux de cette structure ont été pour l'année 2018 largement atteints. Comme convenu cette structure a veillé à la mise en œuvre et au bon déroulement du parcours d'insertion de ses salariés en CDDI. (Intégration initiale, fourniture d'un cadre de travail, préparation à la sortie), et ce dans le respect du droit du travail, des règles d'hygiène et de sécurité. Elle a également contribué, grâce à un réseau partenarial important, au traitement et à la levée des problématiques sociales rencontrées par les salariés, véritables obstacles à une insertion professionnelle efficace.</p>

		<p>Un public important est toujours accueilli par cette structure.</p> <p>En 2018, 130 personnes ont été accueillies par le Garage et 95 d'entre elles étaient des bénéficiaires du RSA.</p> <p>Des demandes d'agrément ont été faites pour 15 CDDI, 12 d'entre eux concernaient des bénéficiaires du RSA.</p>
Valeurs visés	<b>NON RENSEIGNE</b>	
Modalités de soutien de l'État	Participation financière du FAPI ; DIRECCTE	

**Corse Mobilité Solidaire - Atellu EcoCreazione**  
**Action réalisée en 2B**

		Évaluation 2018
Objectifs	En plus des objectifs en matière d'insertion dans l'emploi des travailleurs qui en sont éloignés, cet A.C.I vise à permettre la collecte, le tri, et le réemploi d'objets destinés à être jetés	Le travail sur ce chantier d'insertion, porté par le Garage solidaire de Balagne, en plus de permettre la collecte, le tri et le réemploi d'objets prêts à être jetés, est un véritable support pour l'acquisition des salariés en insertion de véritables compétences techniques. L'intégration au chantier permet également de retravailler les connaissances de base.
État des lieux/constats	Il s'agit d'un Atelier et Chantier d'Insertion (A.C.I) au modèle innovant et créatif, dédié au réemploi et au recyclage des déchets issus principalement du garage solidaire. Le principe est de collecter les objets destinés à l'élimination, les remettre en état, les valoriser, puis les vendre en boutique solidaire et par la suite, en ligne, avec le projet de boutique « Créa-récup » en cours de réalisation. Cet ACI existe depuis le 4 <sup>ème</sup> trimestre 2016 et pour l'instant un salarié en insertion RSA a été recruté. Il bénéficie des mêmes formations internes que les salariés du garage solidaire. Des recrutements et des actions sont en cours.	La participation à ce chantier permet aux salariés en CDDI d'accéder à un plan de formation mené par l'encadrant-formateur technique. Le chantier favorise également l'acquisition de compétences transversales et valorise l'autonomie dans le travail permettant ainsi de développer des qualités transférables et nécessaire à d'autres métiers.
Moyens mobilisés/partena ires mobilisés	Corse Mobilité Solidaire Mission locale rurale, Cap Emploi, CCAS de Calvi, ID Formation, etc. Pôle Emploi, DIRECCTE, CAF	L'acquisition de compétences et d'autonomie est évaluée lors d'entretiens menés par l'accompagnateur socioprofessionnel avec le salarié et en présence de l'encadrant de la structure.
Financements	Participation financière du FAPI Collectivité de Corse ; DIRECCTE ; communauté de communes de Calvi-Balagne ; ADEME	Cf. financement Garage solidaire. La même structure étant porteuse de ces 2 chantiers d'insertion.

Indicateurs	<p>L'A.C.I. produira en fin d'exercice un bilan final de l'activité. Il devra aussi remplir une grille d'indicateurs concernant les emplois en insertion par le biais du progiciel de gestion de l'Agence de Services et de Paiements (A.S.P.). Une édition de ce logiciel sera annexée au rapport d'évaluation de la Collectivité de Corse.</p> <p>L'évaluation de l'action sera effectuée en fin d'exercice par la Collectivité de Corse sur la base des statistiques de fréquentation, d'insertion professionnelle, ainsi que des résultats comptables de l'association. Un rapport d'évaluation spécifique sera produit par la Collectivité de Corse.</p>	<p>L'insertion par l'économique que propose cette SIAE dans ses 2 actions, le garage et l'atelier offre de sérieuses chances d'insertion à un public éloigné de l'emploi.</p>
Valeurs visés	<b>NON RENSEIGNE</b>	
Modalités de soutien de l'État	Participation financière du FAPI ; DIRECCTE	

## APPARTEMENT PÉDAGOGIQUE

### Action réalisée en 2B

		Évaluation 2018
Objectifs	<p>Le projet s'inscrit dans une philosophie sociale de développement durable. Il vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- faciliter l'accès au logement par une représentation explicative des dispositifs et démarches existants</li> <li>- aider au maintien dans le logement dans des conditions de bien-être par l'acquisition d'un savoir-habiter.</li> </ul> <p>Outil ludique à utiliser dans une dynamique locale et partenariale (associations, travailleurs sociaux, agences et services publics concernés par le logement, bailleurs sociaux et privés) et mobilisant les habitants déjà porteurs de savoir-faire.</p>	<p>Action non réalisée en 2018 au vu des difficultés rencontrées par le porteur de projet pour mettre en œuvre ce dispositif.</p>
État des lieux/constats		Il convient de ne pas reconduire cette action en 2019
Moyens mobilisés/partena-ires mobilisés	ALIS Associations, personnels sociaux	
Financements	Participation financière du FAPI	

## **I. Associations et dispositifs de l'insertion professionnelle**

Afin de favoriser l'insertion professionnelle et la mobilité, 4 auto-écoles sociales sur l'ensemble du territoire font l'objet de financements.

L'aide à la création d'entreprises fait également l'objet d'une politique volontariste. Des financements sont accordés par l'ADIE et par les structures d'accompagnement à la création d'entreprises dans le cadre du programme d'insertion (association A Prova, BG Ile Conseil, Chambre des Métiers).

La Collectivité de Corse soutient particulièrement le dispositif Local d'Accompagnement porté par l'association Corse Active pour l'Initiative, spécialisé dans l'accompagnement et le financement des associations et entreprises solidaires. Ce dispositif a pour vocation d'accompagner et de financer la création, la consolidation et le développement de ces structures sur le territoire corse.

Enfin, un partenariat se renforce avec Pole Emploi dans le cadre de l'accompagnement des publics bénéficiaires du RSA en recherche d'emploi. Celui-ci s'est vu largement développé sur l'année 2018 permettant notamment de :

1. Généraliser l'outil expérimenté par Pôle Emploi : un **atelier mensuel d'information IAE tout public** ;
2. Réaliser tous les 2 mois, un **atelier d'information IAE pour les BRSA animé en binôme** par PE et la Collectivité de Corse avec les référents sociaux territoriaux. Une SIAE est invitée à présenter ses activités ;
3. Mettre en place un **réseau des Conseillers en Insertion Professionnelle (CIP) trimestriel** impulsé par PE qui aura vocation à être autogéré *in fine* par les SIAE. L'idée est de permettre aux CIP de faire remonter leurs difficultés et besoins et d'échanger autour de thématiques identifiées selon un calendrier annuel ;
4. Mettre en place un **comité de sélection BRSA** tripartite (PE, CDC, DIRECCTE) qui présélectionne les candidatures des bénéficiaires du RSA, et les propose par fiche navette aux SIAE ;
5. Le **suivi et le pilotage** de ces outils est mis en place par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE).

## **II. Associations et Dispositifs de l'Insertion Sociale**

Le service social de la Direction Insertion et Logement de la Collectivité de Corse, renforcé de travailleurs sociaux, d'infirmiers, de psychologues, de référents formés garantit l'équité de traitement des bénéficiaires sur l'ensemble du territoire. Ainsi le public bénéficiaire du RSA bénéficie d'un accompagnement social global permettant une meilleure prise en charge et/ou une meilleure orientation ou réorientation.

Pour répondre aux différents besoins de ce public, de multiples actions d'accompagnement en faveur des bénéficiaires du RSA sont soutenues par la Collectivité de Corse.

Concernant la problématique alimentaire, outre le fonds alimentaire d'urgence, plusieurs actions et associations font l'objet d'un financement par convention au titre du fonctionnement :

- L'association Opra Leccia Comité de Quartier (OLCQ) et le magasin social

- Le financement d'une action spécifique portée par les structures caritatives et ayant pour objet la distribution de colis alimentaires
- ESOL : épicerie solidaire
- Le restaurant social

Concernant la problématique du logement, le fonds unique pour le logement (FUL) ou fonds de solidarité pour le logement (FSL), permet ainsi de répondre aux besoins de nos allocataires en ce qui concerne l'accès et le maintien dans le logement :

- La structure Install'toit propose la récupération et la vente de mobilier.
- L'association ALIS, agence de location à vocation sociale accompagne les bénéficiaires du RSA dans leur recherche de logement ainsi que dans la gestion budgétaire lié au logement.

La Collectivité participe également au financement d'une structure d'accueil d'urgence (l'Alba, géré par la Croix Rouge), d'un accueil de jour et de dispositifs d'hébergement d'urgence portés par la FALEP 2A.

Concernant la problématique du handicap, l'association A Murza accueille et accompagne les bénéficiaires du RSA en situation de handicap vers et dans l'emploi. Cette action a pour objectif d'accueillir, d'accompagner et de suivre les bénéficiaires de RSA en vue d'une reconnaissance du handicap et/ou de la compensation (AAH, PCH). L'association assure l'interface entre nos services et ceux de la MDPH pour l'évaluation du poids du handicap sur la capacité des bénéficiaires du RSA à s'insérer professionnellement.

Concernant le lien social et l'accès aux loisirs, plusieurs structures assurent des missions variées et rayonnent sur le territoire.

Un bon tissu associatif propose des actions à vocation sociale pour le public bénéficiaire du RSA et œuvre particulièrement sur des territoires ruraux.

Sur l'Unité Territoriale de la plaine orientale, au regard des difficultés cumulées (Pauvreté, isolement, fracture du lien familial, mobilité, logement...), plusieurs associations deviennent de véritables remparts à l'isolement et sont ainsi porteuses de projets soutenus par la Collectivité de Corse, comme :

- L'Association Familiale des Rives du Fiumorbu (AFARIF) qui porte des missions d'accompagnement des familles en difficulté, de soutien à la parentalité, de cours d'alphabétisation, de lutte contre l'exclusion et l'isolement et qui propose également une action « vacance pour tous ».
- L'Association Familiale du Fium'Altu qui représente également par les actions qu'elle propose un véritable espace de socialisation et d'inclusion sociale avec des ateliers et séjour socio-culturels.

Mais également sur l'Unité Territoriale du Grand Bastia avec :

- Flabelline Plongée, association qui propose sur la région bastiaise une découverte du milieu marin, sport et culture en faveur des enfants, des adolescents et des adultes.
- L'Association OPRA-A Leccia-Comité de Quartier (O.L.C.Q.), Auto-école sociale. Cette association, implantée sur l'ensemble du territoire, favorise l'accès à la culture et à la citoyenneté, propose un magasin social avec vente de vêtements.

Sur les unités territoriales d'Ajaccio et de Sartène/Porto-Vecchio des associations comme Isatis, FALEP 2A ou encore Guerbaa/Fabre favorisent l'accompagnement et le suivi des bénéficiaires du RSA et permettent l'accès et/ou le maintien de leurs droits et également de rompre l'isolement et de favoriser l'insertion.

Enfin, de manière transversale, sur l'insertion professionnelle et sur l'insertion sociale la Collectivité de Corse dispose d'un Fonds d'appui à l'insertion (FAI), aides financières en faveur des bénéficiaires du RSA, actionnables pour de nombreuses problématiques rencontrées notamment concernant la mobilité, l'aide au permis de conduire, les petites réparations de véhicules, les frais de déplacement et nourriture, la garde d'enfants, la santé...

Une aide financière concernant l'alimentaire et l'hygiène est également proposée aux bénéficiaires du RSA et octroyée suite à une évaluation sociale des besoins.

### **Conclusion :**

La Collectivité de Corse apporte un accompagnement social et professionnel adapté aux besoins des bénéficiaires du RSA, ainsi qu'aux membres de leur foyer, grâce à l'intervention des services de la Direction Insertion et Logement et des Unités Territoriales mais aussi par le biais de conventionnements avec les partenaires institutionnels et associatifs.

Concernant les dépenses d'insertion, la Collectivité de Corse a engagé pour l'exercice budgétaire 2018, deux millions huit cent mille euros répartis sur différentes actions menées sur le territoire.

La dotation du FAPI pour l'exercice 2018 s'élève à 164 690 €.

Globalement, l'exercice 2018 laisse apparaître un bon taux de réalisation des actions menées et inscrites dans le socle commun d'objectifs de la convention d'appui aux politiques d'insertion. Cependant, certaines actions, comme Esol qui relèvera dès 2019 davantage de l'appel à projet relatif à l'aide alimentaire et l'appartement pédagogique, projet qui n'a pu être mené à bien par l'association porteuse, feront l'objet d'un retrait par avenant du FAPI. Des actions seront inscrites comme l'accompagnement et l'insertion du public handicapé bénéficiaire du RSA réalisés par l'association A Murza et l'accompagnement du public bénéficiaire du RSA à travers le développement artistique et culturel proposé par l'Atelier et Chantier d'Insertion (ACI) Art et Noces Troubles.

Par courrier en date du 10 avril 2019, l'Agence de Services et de Paiement (ASP) a notifié la dotation attribuable à la Collectivité de Corse au titre du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI) pour 2019 soit 167 407,35 €.

En collaboration avec les Directions Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (D.D.C.S.P.P), la Collectivité de Corse veillera à maintenir et renforcer la coopération entre les acteurs, à soutenir l'innovation sociale avec tous les acteurs de la lutte contre la pauvreté et l'insertion. La Collectivité de Corse participera tant sur le plan financier par les aides accordées, que sur l'accompagnement de projet, en interne et sous la forme de partenariat avec des associations dédiées du secteur, qu'elle soutient et dans lesquelles elle est partie prenante.

## Annexe 1 : Rapport d'activité 2018 ESOL

**Annexe 2 : Rapport d'activité 2018 Corse mobilité solidaire Atellu mobilita**

# Rapport d'Activité INTERMEDIAIRE

Année 2018

**Bilan à 9 mois**

**PRÉAMBULE**

Esol est une association dont l'objet principal est de permettre aux personnes en situation de précarité financière et social ,d'avoir accès à des denrées alimentaire et non alimentaires à moindre coût.

L'Epicierie Solidaire , Esol, est présente sur Bastia grâce à sa boutique physique située 5 rue des Terrasses et elle rayonne dans le grand bastia.

### Rappel des objectifs 2018

Le 1<sup>er</sup> objectif , était de pérenniser l'Epicierie Solidaire , chose qui a été effectuée grâce au renouvellement de certaines subventions d'exploitation, l'activité a baissé quand même suite à une baisse globale des ressources

L'investissement principal a été axé sur le véhicule, l'aménagement ( chariot élévateur , rack..) mais également le site internet , la bureautique, l'informatique, le stock.

Ci joint l'état des bénéficiaires entre le 1<sup>er</sup> novembre 2012 et le 31 décembre 2012.

2018 – Janvier à Septembre

Haute-Corse	Nb de bénéficiaires	Nb de bénéficiaires du RSA financés	%
Exercice 2018	150	14	9,5 %

La part absolue des bénéficiaires du RSA a baissé pour ne plus atteindre que 10 % des bénéficiaires de l'Epicierie.

Cela s'explique par une faible réorientation de la part des travailleurs sociaux en charge des bénéficiaires du RSA mais également par un élargissement de la population bénéficiaire ( seuil de précarité).

### Contenu du rapport d'activité

Ce document dresse le bilan de l'action d'Esol en Haute-Corse pour l'exercice 2018 ( fin septembre) soit sur les 9 premiers mois d'activité de l'Epicierie Solidaire.

**BILAN D'ACTIVITÉ : 2018**

L'ensemble des éléments contenus dans ce document concerne la période 2018  
Les données de ce document prennent en compte l'intégralité des bénéficiaires de l'Epicerie avec détail plus précis sur les bénéficiaires du RSA.

**1. Partenaires et publics cibles**

**1.1 Les partenaires**

Les prescriptions ont diminué car les bénéficiaires connaissent l'Epicerie et viennent par eux même s'inscrivent directement au 5 rue des Terrasses.

**1.2 Les expertises**

CCAS BIA	10
Esol	110
secours Pop	5
Autres	25
	150

A la base sur les 14 bénéficiaires 10 ont été orientés dans les années précédentes vers Esol , puis ils ont continué à bénéficier des services de l'Epicerie Solidaire dans les années suivantes . 1 seul a été orienté nouvellement en 2018.

Sur les 14 bénéficiaires du RSA la prescription est la suivante :

Bénéficiaires du RSA-2018

Services Sociaux	1
Esol-Direct	13

**1.3 L'Activité de L'Epicierie en 2018**

**14 bénéficiaires du RSA :**

<b>NOM</b>	<b>PRESCRIPTEUR</b>	<b>Or.Soc.</b>	<b>Adresse</b>
Aida	Esol	RSA	BASTIA
Azahhaf	esol	RSA	BASTIA
Bartoli	esol	RSA	BASTIA
Bekkaoui	Esol	RSA	BASTIA
Bensaid	DDIS	RSA	BASTIA
Giovannetti	esol	RSA	BASTIA
Laurent	esol	RSA	BASTIA
Lauri	Esol	RSA	BASTIA
Mendy	néant	RSA	BASTIA
Rachidi	esol	RSA	NEBBIU
Petit	Esol	RSA	BASTIA
Pizzuto	Esol	RSA	BASTIA
Pontois	Esol	RSA	BASTIA
Rabia	Esol	RSA	BASTIA

**Origine Géographique des bénéficiaires :**

13 des 14 bénéficiaires sont issus de la commune de Bastia ou du Grand Bastia

**Répartition par Sexe :**

**90 % des bénéficiaires sont des femmes**

**2. Paniers d'achat**

Le panier moyen s'éleve actuellement à 25 euros par achat effectué par le bénéficiaire .

La totalité des achats sont payés en espèces à la caisse .

Les paiements par Tickets Restaurant sont s rares , les paiements par mandats ou bons alimentaires sont eux inexistant.

Le panier a augmenté car les gens s'approvisionnent sur des périodes plus longues , l'approvisionnement de l'Epicierie s'effectuant de façon moins régulière , faute de moyens adéquates ,

**3. Les produits achetés**

50 % des produits achetés par les bénéficiaires sont des produits alimentaires de 1<sup>ère</sup> nécessité ( pâtes ,thon,eau,lait,huile d'olive, sauces tomate..).

50 % des produits sont inhérents à tout ce qui incombe à la propreté & à l'hygiène ( lessive, savons, papiers toilette, adoucissant, liquide vaisselle... ).

**Conclusion**

L'Epicierie continue de travailler et d'assurer sa pérennité même si cela devient de plus en plus difficile d'obtenir des financements permettant d'assurer le bon fonctionnement de cette dernière.

Nous avons aidé près de 150 personnes et 250 ayants droits , 14 bénéficiaires du RSA.

Ces personnes sont souvent des personnes qui ont été prescrites dans le passé et qui ne sont pas de nouveaux bénéficiaires , ils continuent de bénéficier des services de l'Epicierie car leur situation ne s'est pas améliorée .

L'objectif de l'Epicerie est de pouvoir continuer à accompagner ces personnes afin de leur permettre progressivement d'améliorer leur quotidien.

Le directeur  
Joseph Ugolini

  
**ESOL - EPICERIE SOLIDAIRE**  
ZI Tragone - Campo Vallone  
Lot n°30 - 20620 BIGUGLIA  
Tél: 04.95.60.11.18 - Fax: 09.69.30.11.18  
[www.epiceriesolidaires.org](http://www.epiceriesolidaires.org)  
N° Association: 442801876



**CORSE  
MOBILITE SOLIDAIRE**

Association loi 1901 en faveur de  
l'économie sociale, circulaire et collaborative

Accompagner les hommes - Impliquer les entreprises - Innover & faire bouger les lignes



**Association CORSE MOBILITE SOLIDAIRE**

**L'Atellu Mubilità, Garage Solidaire de Corse**

**L'atellu d'eco-creazione, Recyclerie Créative**

**Convention 2529 DU 19/09/2016**

**ANNEE : 2018**

# **BILAN '2018 DE L'ACTIVITE ATELIER ET CHANTIER D'INSERTION**

Corse Mobilité Solidaire  
Association loi 1901

Siège social : Montemaggiore - 20214 MONTEGROSSO  
06 85 25 37 20 / 06 19 56 24 89 @ : [corsemobilitesolidaire@orange.fr](mailto:corsemobilitesolidaire@orange.fr)  
Déclarée sous le numéro W2B5000532  
Siret : 808 665 285 00017 APE : 9499Z

Le bilan intermédiaire est remis par l'atelier chantier d'insertion conformément aux dispositions de la convention qui les lie à l'Etat et la Collectivité de Corse.

Le présent bilan intermédiaire des ateliers et chantiers d'insertion portés par L'association Corse (Mobilité) Solidaire comporte des éléments qualitatifs et quantitatifs concernant l'état d'avancement des projets d'insertion. Il permet d'en mesurer l'impact au regard des indicateurs opérationnels et financiers propres à chaque ACI ainsi que des sorties dynamiques figurant sur le bilan ASP.

## I. DONNEES QUANTITATIVES 2018

### 1.1 Principaux indicateurs et parcours sur la période

Critère	Total	Dont Public RSA
Nombre de personnes accueillies	130	95
Nombre d'agrément demandés	15	12
NOMBRE DE CDDI présents en 2018	15	16
NOMBRE DE CDDI en cours au 31/12/2018	15	10

### 1.2 Liste des bénéficiaires RSA 2018

Nom prénom	BRSA	Public TH	Jeunes 26 ans	séniors	ENTREE	SORTIE	TYPE DE SORTIE	TOUJOURS PRESENT
Venusla GRUBER	X	X			Janvier 2018	09/09/2018	CDD 6 mois	
Céline GUERINI	X				Octobre 2017	01/05/2018	CDD 6 mois	
Dominique CHERPIN	X				Mars 2018			X
Marie-Pierre Duc	X				01/04/2017	14/06/2018	Création entreprise	
Severine Gravler	X				01/04/2016	18 avril 2018	Création entreprise	
Stéphane SAVELLI	X				01/04/2018			X
Sandrine ASTOLFI	X				01/06/2018			X
Joseph GRECCO	X	X		X	14/05/2018			X
Tania ANDREAO	X				16/07/2018			X
Robert WUIJEMS RIEMS	X				23/07/2018			X
Brice ABRYS	X	X		X	30/08/2018			X
Stéphane GARNIER	X			X	30/08/2018	26/09/2018	Démission	
Ghizlane SEMIA AOUARRAM	X				30/08/2018	08/09/2018	Sortie avant fin de période d'essai	
Katia ACQUAVIVA	X				30/08/2018			X
Laëtizia PINELLI	X				16/10/2018			X
Sébastien PIERESCHI	X				26/11/2018			X

## II . Etat d'avancement du projet d'insertion

Corse Mobilité Solidaire  
Association loi 1901

Siège social : Montemaggiore – 20214 MONTEGROSSO  
06 85 25 37 20 / 06 19 56 24 89 @ : [corsemobilitesolidaire@orange.fr](mailto:corsemobilitesolidaire@orange.fr)  
Déclarée sous le numéro W285000532  
Siret : 808 665 285 00017 APE : 9499Z

## 2. 1 : L'accueil et l'intégration en milieu de travail

Le public accueilli est un public éloigné de l'emploi (jeunes de moins de 26 ans en grande difficulté, demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires de minima sociaux, travailleurs reconnus handicapés,...).

### Rappel des objectifs globaux :

- S'assurer que les personnes, qu'elles soient envoyées par les différents prescripteurs, notamment Pôle Emploi, ou qu'elles se présentent spontanément, correspondent aux publics que la structure entend recruter, compte tenu de son projet d'insertion et de la capacité de la structure à répondre aux spécificités du parcours vers l'emploi ;
- Veiller à l'information complète des salariés recrutés sur les implications et les engagements inhérents à l'embauche par une SIAE, en particulier les droits et obligations liés au contrat de travail.

### Les actions mises en œuvre au regard du projet d'insertion

Pour informer les partenaires dans leurs prescriptions de salariés (Collectivité de Corse, Pôle Emploi, Cap Emploi, Mission locale,...) nous avons élaboré une **fiche de poste** présentant, les travaux, les compétences et les métiers associés ainsi que les prérequis d'entrée sur les chantiers.

Afin de garantir la diffusion des offres, nous avons en amont **mis en place un certain nombre de partenariats locaux** avec : le Pôle emploi, l'UTISS de Balagne et les services sociaux du Conseil Général 2B, la Mission Locale de Calvi et de l'île rousse, l'association CAP Emploi, la MSA, le CIDFF, ID FORMATION, le CCAS de la Ville de Calvi, de Montegrosso, de Calenzana, de l'île rousse, de Lumio et le CIAS de ILE ROUSSE BALAGNE, et plus largement l'ensemble des associations et acteurs de l'insertion du territoire de la balagne.

Les Communes ont été informées par le biais d'un courrier de présentation des activités et l'envoi de plaquettes.

Ces structures relais ont pu faire le lien avant l'embauche ou l'entrée dans la SIAE :

- Pour le recrutement et pour faire connaître l'offre d'insertion aux prescripteurs
- Pour l'accueil et l'intégration : c'est-à-dire l'orientation des publics salariés

Le repérage amont fait l'objet d'un entretien avec le prescripteur, le demandeur d'emploi et l'accompagnateur pour :

- préciser à la personne ce qu'est un chantier d'insertion ;
- présenter les activités à réaliser afin de vérifier l'adéquation avec les motivations, le projet et les aptitudes de la personne ;
- préciser avec la personne les objectifs de son passage sur le chantier d'insertion.

Cet entretien peut donner lieu à la rédaction d'une fiche de prescription qui nous sera transmise avec le CV de la personne.

Les offres ont toutes été déposées à Pôle emploi, qui a effectué une première sélection avec une fiche de prescription établie pour les personnes repérées.

Ce travail de repérage et ces collaborations sont à développer avec nos partenaires afin d'améliorer la continuité dans le parcours des personnes.

### Nos actions principales sur la période 2018 :

- Diffusion de 4 offres permanentes auprès de pôle emploi qui a donné lieu à 5 ateliers collectifs, la participation aux rencontres pour l'emploi Calvi en février 2018, 38 entretiens individuels et 9 embauches en CDDI ;
- Diffusion des outils de communication aux partenaires évoqués (cf. plaquettes, affiches, flyers joints)

Corse Mobilité Solidaire  
Association loi 1901

Siège social : Montemaggiore – 20214 MONTEGROSSO  
06 85 25 37 20 / 06 19 56 24 89 @ : [corsemobilitesolidaire@orange.fr](mailto:corsemobilitesolidaire@orange.fr)  
Déclarée sous le numéro W2B5000532  
Siret : 808 665 285 00017 APE : 9499Z

- Reconfiguration d'un site internet intégrant les activités de la recyclerie créative avec notamment une boutique en ligne ;
- Embauche d'un community manager ;
- Présentation des dispositifs d'insertion par l'activité économique :
  - ⇒ une quinzaine d'articles de presse présentant les dispositifs et actions portés par CMS ou pour lesquelles nous sommes partenaires ;
  - ⇒ Des journées porte ouvertes organisées le 31 janvier 2018 octobre (dans le cadre des rencontres territoriales de la mobilité inclusive), du 31 mai au 5 juin pour la semaine européenne du développement durable, 8 mai (journée de la femme) et ayant rassemblé près de 350 personnes auxquelles nous avons présenté les ateliers chantiers d'insertion comme activité dans leur ensemble, les services du garage, les emplois que l'on peut y exercer dans le cadre des CDDI, les autres chantiers de balagne (ARSM). 2 personnes ont d'ailleurs été orienté vers cet ACI ;
  - ⇒ Réalisation de 4 ateliers d'information au sein de pôle emploi – antenne de balagne (Ile rousse) et du garage (Calvi). 90 Demandeurs d'emploi BRSA ont été convoqués sur chaque atelier ;
  - ⇒ ECUNUMIA dédié à « l'ESS, mythe ou réalité ? » sur France 3 via stella accessible depuis : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/corse/emissions/eccu-numia>



<https://screenshots.firefox.com/yt7Lfdm2TvGKL4Qj/france3-regions.francetvinfo.fr>

⇒ Presse



[Un pladoyer pour agir en faveur de la \*mobilité inclusive\* en Corse](#)

Corse Net Infos-1 févr. 2018

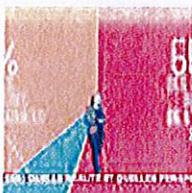
Les Rencontres territoriales de la *mobilité inclusive* se sont déroulées mercredi matin dans les locaux di l'Attellu mubilità, garage *solidaire* de ...



[Pôle Emploi s'engage aux cotés de l'économie \*solidaire\* en Corse](#)

Corse-Matin-1 févr. 2018

"Nous sommes partis d'un constat simple : celui de la problématique de la *mobilité* dans la recherche et le maintien dans l'emploi. Avec le ...



### "ESS", 3 lettres pour une autre vision de l'économie

Franceinfo-1 févr. 2018

C'est l'exemple de l'association *Corse Mobilités Solidaire*, qui regroupe ... de la *mobilité* inclusive avec la plateforme *mobilité* de Haute-Corse.



### Environnement : En Balagne on présente le nouveau sac caba de la...

Corse Net Infos-22 nov. 2018

... Marie-Florence Dabrin, Attellu Mubilità, Philippe Andreani, Garage Solidaire, Colette Castagnoli, Zeru Frazu et de l'équipe de la recyclerie ...

### La précarité aujourd'hui en Corse : Penser et agir autrement

Corse Net Infos-10 nov. 2018

Afin de mettre en lumière les problèmes de la précarité, U Svegliu Calvese et l'association Corse Mobilité Solidaire ont sollicité le docteur PERNIN...



### L'auto-école solidaire mène à la réinsertion en Balagne

Corse-Matin-12 nov. 2018

Le Pôle emploi de Corse a contribué, à titre expérimental, à l'accompagnement de la mobilité inclusive en permettant au Garage solidaire et à ...



### Le Green Friday, le contre-pied du Black Friday

Franceinfo-24 nov. 2018

Cette association corse participe à sa façon : elle achète et rénove des produits ... Dabrin, directrice de l'association Corse Mobilité Solidaire.



### Les ateliers Attiv'Azzione s'installent dans les locaux de "Corse ...

Corse Net Infos-17 oct. 2018

Les ateliers Attiv'azzione sont organisés à la demande de Corse

## 1. L'accompagnement social et professionnel

### Rappel des objectifs globaux :

- Veiller à la mise en oeuvre et au bon déroulement du parcours d'insertion du salarié au sein de la structure (intégration initiale, fourniture d'un cadre de travail, préparation à la sortie) dans le respect du droit du travail, notamment des règles d'hygiène et de sécurité ;
- Contribuer au traitement des problématiques sociales, obstacles à une insertion professionnelle efficace, dans le cadre d'un réseau de partenariats.

### **Les actions mises en oeuvre sur cet axe au regard du projet d'insertion**

Ces actions ont été mises en place sur niveaux différents:

- L'accompagnement technique assurée par l'encadrant technique d'insertion du chantier

Corse Mobilité Solidaire  
Association loi 1901

Siège social : Montemaggiore - 20214 MONTEGROSSO  
06 85 25 37 20 / 06 19 56 24 89 @ : [corsemobilitésolidaire@orange.fr](mailto:corsemobilitésolidaire@orange.fr)  
Déclarée sous le numéro W285000532  
Siret : 808 665 285 00017 APE : 9499Z

- L'accompagnement social est assuré en interne par Mme DABRIN, Directrice disposant du titre professionnel CIP. L'administration se fait par un outil de gestion « MING ».

Dans notre démarche, la personne qui assure l'accompagnement socioprofessionnel assure aussi un rôle de lien, de médiation et de coordination. Elle est garante de ce fait, de la cohérence de l'accompagnement mis en œuvre et des objectifs fixés par et avec la personne.

⇒ **Avec l'encadrant, formateur technique**, l'accompagnateur socioprofessionnel veille à ce que les travaux soient organisés pour permettre les progressions individuelles :

- trouver sa place sur le chantier
- construire une relation positive au travail, retrouver du plaisir et de l'estime de soi, se réapproprier le cadre du travail
- acquérir des compétences et de l'autonomie dans le travail, prendre des repères pour l'orientation professionnelle et le retour à l'emploi.

⇒ **L'accompagnateur socioprofessionnel** met en œuvre un accompagnement en partant des situations de travail vécues sur le chantier et en articulant des temps de suivi individuel avec des temps d'animation et de formation avec l'ensemble de l'équipe.

#### Le parcours de progression à partir du chantier

Schématiquement, on peut distinguer trois étapes :

Le premier mois : consacré à l'accueil et la mise au travail

Les 6 premiers mois : la reconstruction d'une relation positive au travail :

- respect des exigences de base,
- repérage des freins au retour à l'emploi et mise en place de démarches
- remobilisation de la personne vers la construction d'un projet professionnel.

Au-delà des 6 premiers mois, la professionnalisation :

- acquisition de compétences et d'autonomie
- travail sur le projet professionnel et la recherche d'emploi.

#### **Diagnostic de la situation sociale et professionnelle, du demandeur d'emploi, en lien avec Pole Emploi, en se fondant notamment sur les diagnostics établis préalablement (parcours antérieur, acquis, potentiel et motivation, problématiques sociales et problèmes spécifiques)**

Un entretien au bout d'un mois permet :

- de vérifier si la personne s'est bien intégrée sur le chantier, si les exigences de base liées à un emploi salarié sont respectées ;
- de préciser les objectifs avec co-signature d'un contrat d'objectifs liant le salarié et Corse mobilité solidaire.

#### **Information du salarié sur le fonctionnement de la structure, de son organisation et des conditions de travail**

L'information commence lors des entretiens avant l'entrée sur le chantier en utilisant des documents supports tels que le règlement intérieur, le livret d'accueil....

- présentation des activités du chantier et de l'ensemble des prestations possibles ;
- le fonctionnement du chantier, les conditions matérielles ;
- les conditions liées au contrat de travail (horaires, nombre d'heures, organisation sur la semaine, rémunération...).

Lors de la mise en place du contrat de travail, le salarié fait connaissance avec le personnel administratif de la structure avec qui il sera en contact pour la gestion des aspects administratifs au cours de son contrat. Le règlement intérieur lui est expliqué et transmis.

## Mise en place d'outils

L'ensemble des progressions et des "traces" issues des entretiens individuels, des entretiens avec l'encadrant, des comités techniques de suivi, font l'objet de notes conservées dans le dossier de chaque salarié et saisi dans MING.

Chaque salarié dispose d'un dossier comprenant un livret d'accueil et de suivi des progressions pour chaque salarié avec notamment :

- Son agrément signé de pôle emploi;
- les différents documents liés à l'accueil du salarié (Règlement intérieur, livret d'accueil) et signés ;
- le contrat d'objectifs à l'entrée sur le chantier ;
- la formalisation des progressions dans les différents domaines évoqués ci-dessus.

## Les périodes d'immersion et de mise en situation professionnelle

Chacun de nos salariés en insertion doit pouvoir bénéficier de PMSPMP en fonction de ses propres motivations pour appréhender et valider un savoir-faire, découvrir des métiers ou pour valider un projet.

Ces périodes sont au minimum de 15 jours et renouvelable à hauteur de 25% du temps de travail.

2 de nos salariés B-RSA ont bénéficié de PMSPMP sur la convention 2018

Nom/prénom	B-RSA	TEMPS	DATE	LIEU
Vénussia GRUBER	X	15 JOURS +15JOURS	FEVRIER MARS 2018	CAT Ajaccio pour confirmer un projet pro
Sandrine ASTOLFI	X	15 JOURS	JUILLET 2018	Foyer rural. Aregno
Tania ANDREO	X	15 JOURS	JUILLET 2018	Foyer rural Aregno
Dominique CHERPIN	X	7 JOURS	NOV2018	Menuiserie LEGNO DI LUNA
Brice ABRY	X	7 JOURS	NOV 2018	Menuiserie LEGNO DI LUNA

## 2. Axe 3 : La formation des salariés en insertion

### Rappel des objectifs globaux :

Outre une productivité accrue dans le poste occupé au sein de la SIAE, améliorer l'employabilité des salariés en insertion en développant des compétences débouchant sur l'emploi.

## Les actions mises en œuvre sur cet axe au regard du projet d'insertion

### Acquisition de compétences, d'autonomie et évaluation au sein du chantier

20h par semaine en moyenne

Par la technicité des travaux mis en œuvre, le travail sur le chantier d'insertion est un support pour l'acquisition de compétences techniques mais aussi pour retravailler sur les connaissances de base

(calculs, proportions, volumes, lecture de plans, mesures, conversions entre unités, fonctionnement d'un moteur...).

Ce travail de formation est mené par l'encadrant-formateur technique dans les travaux réalisés mais aussi dans la mise en œuvre de son accompagnement socioprofessionnel, où il peut alors les prendre le groupe une demi-journée en salle et mettre en place avec l'encadrant des travaux pratiques à l'atelier ou sur le terrain.

Le chantier permet aussi l'acquisition de compétences transversales et d'autonomie dans le travail qui sont transférables dans d'autres métiers.

L'acquisition de compétences et d'autonomie est évaluée lors des entretiens menés avec le salarié et l'encadrant par l'accompagnateur socioprofessionnel.

### Le partenariat avec la Couveuse d'entreprises

3h par semaine en moyenne

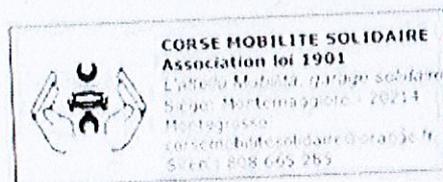
permet de former les salariés à leur environnement économique et aux principales fonctions de l'entreprise (gestion, vente, négociation commerciale, communication)

### Le partenariat avec notre OPCA : UNIFORMATION

Nom/Prénom	Période-dates	Nature/titre/Diplome	organisme
Dominique CHERPIN	MARS MAI 2018	PERMIS B	OPRA A LECCIA
Katia ACQUAVIVA	NOV DEC 2018	PERMIS B	OPRA A LECCIA
Sandrine ASTOLFI	NOV 2018	FORMATEUR	GERESO PARIS
Robert WUJNEN RIEMS	OCT/DEC 2018	BPJEPS	LIGUE RUGBY BASTIA
Joseph GRECO	DEC 2018	Connaissance des vins de corse	AFPA Ile Rouse

Fait à Montegrosso, Le 31/12/2018

Joseph EMMANUELLI, Président





Direction de l'insertion  
et du logement

Courrier arrivé le : .....



# F.A.L.E.P EXTRÊME-SUD

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE DOMICILIATION ADMINISTRATIVE DES  
PERSONNES SANS DOMICILE STABLE

La domiciliation administrative un droit dont la mise en œuvre conditionne l'exercice effectif des droits qui sont reconnus aux personnes sans domicile stable. Elle constitue un point de départ.

F.A.L.E.P.  
domiciliation administrative –  
PORTO-VECCHIO  
2018

## SOMMAIRE

Préambule	Page 2
Présentation de la F.A.L.E.P.	Page 3
L'activité de domiciliation administrative à PORTO-VECCHIO	Page 4
Synthèse de l'activité 2018	Page 5
L'activité en chiffres	Page 7
Conclusion	Page 13
Annexes	



## PRÉAMBULE

La FALEP Organisme agréé est fondée sur des valeurs de solidarité et de laïcité et des principes d'inconditionnalité de l'accueil et de globalité de l'accompagnement qui servent de guide à toutes les actions menées au quotidien par des professionnels.

Date de l'agrément Arrêté n°2A-2016-12-21-001 du 21 décembre 2016 portant agrément de la Fédération des associations laïques et d'éducation permanente pour procéder à l'élection de domicile des personnes sans domicile stable.

La domiciliation administrative des personnes sans domicile stable est un droit, dont la mise en œuvre conditionne l'exercice effectif des droits qui leur sont reconnus.

La domiciliation est un réel point de départ qui permet à des intervenants sociaux un premier lien avec des personnes isolées et parfois en rupture de droits.

Le Centre d'hébergement FALEP antenne de l'extrême sud est doté d'une équipe pluridisciplinaire qui accompagne les personnes sans domicile stable dans une mission principale d'accueil, d'orientation et d'accompagnement via l'hébergement.

### *Textes de référence :*

- articles L. 264-1 à L. 264-9 ; articles D. 264-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles ;
- article 51 de la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale;
- décret n°2007-893 du 15 mai 2007 relatif à la domiciliation des personnes sans domicile stable ;
- décret n° 2007-1124 du 20 juillet 2007 relatif à la domiciliation des personnes sans domicile stable ;
- arrêté du 31 décembre 2007 fixant le modèle du formulaire « attestation d'élection de domicile » délivré aux personnes sans domicile stable
- loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR)

## PRÉSENTATION de la FÉDÉRATION des ASSOCIATIONS LAÏQUES et D'ÉDUCATION PERMANENTE

FALEP 2A Contact siège : 1 rue Colonel Colonna d'Istria - Im. Le Louisiane Bat A - CS 30027 - 20181 Ajaccio cedex 01

Tel : 04 95 21 41 97 - [falep2a@wanadoo.fr](mailto:falep2a@wanadoo.fr)

Organigramme

Hélène DUBREUIL Présidente

Jean-Michel SIMON Directeur Général

Marie-Madeleine FONTAINE-SPINOSI Directrice-adjointe

Viviane BIANCARELLI Cheffe de service

Des équipes professionnalisées enrichie par des formations continues

La FALEP 2A dispose d'une expérience ancrée sur le territoire, elle s'est investie depuis plus de 20 ans dans des actions pour l'insertion des publics les plus fragiles, en situation de précarité. La FALEP a très tôt développé des actions spécifiques mutualisant un ensemble de savoir-faire dans l'accueil et l'accompagnement social des personnes en difficulté au regard du logement.

Développement des actions sociales pour l'hébergement et le logement

- Un Centre d'Hébergement et Réinsertion Sociale Ajaccio et à Porto-Vecchio
- Un dispositif d'hébergement d'urgence et d' A L T
- Une plateforme d'accueil et d'écoute 115
- Un accueil de jour « Stella Maris » (prise en charge psychologique, sociale, médicale et juridique des personnes SDF, retraités et travailleurs pauvres) ;
- Un accueil de jour pour les femmes victimes de violence
- Un pôle logement (une mission d'accompagnement social lié au logement, A.M.D.L. et un parc de 22 logements en gestion locative adaptée par le biais du dispositif d'intermédiation locative )



## L'ACTIVITE DE DOMICILIATION ADMINISTRATIVE

### à PORTO-VECCHIO.

Le service offert n'est pas uniquement une boîte postale mais bien une véritable rencontre qui permet d'informer et d'aider les personnes dans l'accès à des droits. Pour les personnes que nous accueillons l'acte de domiciliation administrative constitue un préalable à toutes démarches d'insertion.

Les heures dédiées à ce travail sont difficilement mesurables, puisqu'elles ne peuvent se résumer à un simple contact bienveillant, qui n'est que la base de notre travail.

Chacun vient avec sa situation, sa propre réalité et raconte ses difficultés. Les différents entretiens réalisés vont générer de la part des personnes, en amont de la domiciliation et lorsque ces dernières sont domiciliées, de nombreuses sollicitations nécessitant des orientations mais également un travail de suivi qui s'amorce dans notre service.

Notre équipe veille à rendre efficiente les réponses apportées aux questionnements de ces personnes, soit en interne soit par l'articulation avec différents partenaires et acteurs des secteurs d'intervention sociale et sanitaire.

Par le biais de la mission de domiciliation s'ouvre donc un espace d'observation privilégié de l'évolution des situations des personnes en situation de précarité sur le territoire de l'extrême sud de la Corse.



## SYNTHESE DE L'ACTIVITE 2018

### LA DOMICILIATION : UN SERVICE UNE ETHIQUE

- ✓ Proposer un espace d'accueil et des petits services gratuits.  
Exemple des petits plus : une dépose vêtements en libre accès qui permet aux personnes fréquentant le service de prendre et/ou donner des vêtements



- ✓ Offrir une écoute professionnalisée. Garantissant le respect de la confidentialité
- ✓ Proposer des entretiens sociaux et des entretiens spécifiques avec un travailleur social
- ✓ Adapter l'accompagnement à l'évolution des situations
- ✓ Réunir des compétences en travaillant de façon transversale. Par exemple, orientation sur la médiatrice sociale du Service de Prévention Spécialisée qui accompagne les premières démarches administratives
- ✓ Écourter la durée d'attente pour le traitement de la demande.

### MODALITÉS DU TRAITEMENT DE LA DEMANDE

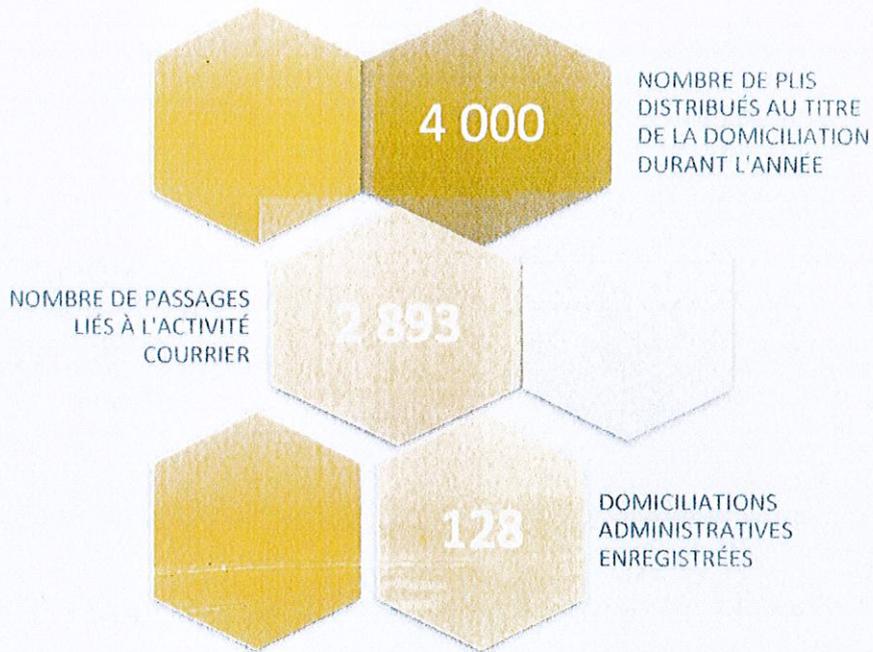
Lors de la demande de domiciliation, l'agent administratif procède au recueil des premiers renseignements et remplit un formulaire de demande. Ce premier contact est important car il permet de pré-évaluer la recevabilité de la demande. Chaque demandeur se voit remettre le jour de sa demande une date de rendez-vous n'excédant pas une semaine. L'entretien social réalisé, une synthèse est examinée en réunion d'équipe, afin d'apporter d'éventuelles solutions aux problématiques exposées par le demandeur.

Son CERFA lui est remis au plus tard le mardi suivant son rendez-vous ou immédiatement selon l'urgence de sa situation.

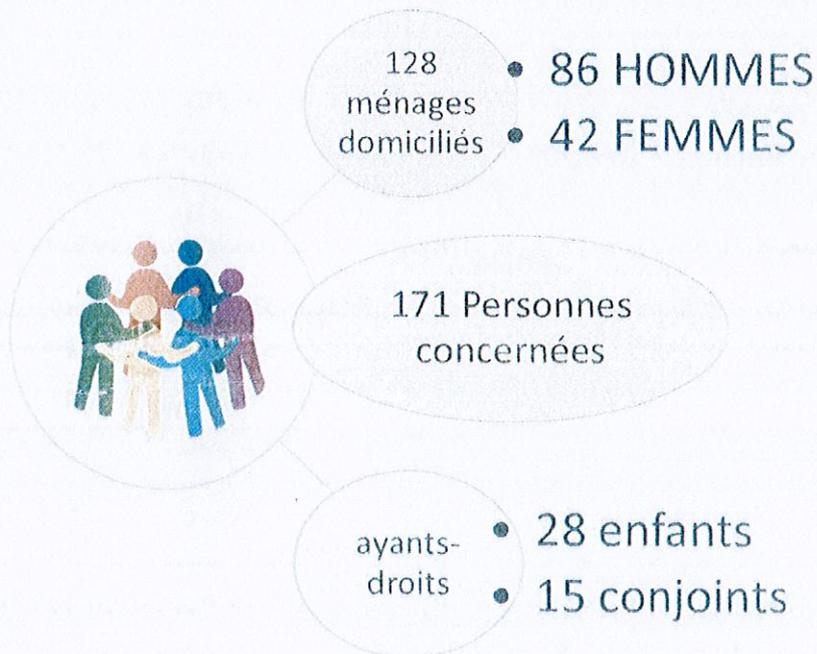
Certaines situations demandent une grande réactivité : prise d'emploi, ouverture de compte pour salaire ou éloignement géographique entraînant des difficultés liées à la mobilité, ne permettant pas de venir régulièrement. Dans ce cas un rendez-vous immédiat peut être réalisé.



## Quelques indicateurs RECENSEMENT DES FLUX



## LE PUBLIC



## L'ACTIVITÉ EN CHIFFRES

Dans le courant 2018,

- 74 nouvelles demandes ont été enregistrées.

- Le renouvellement a concerné 58 ménages.

Outre les entretiens premier accueil, et les entretiens d'évaluation liés à la demande et au renouvellement, l'équipe de travailleurs sociaux du CHRS a réalisé :

- 124 entretiens sociaux pour le public domicilié.

- Parmi ces personnes 41 intégrerons par la suite un dispositif d'hébergement

- nous comptabilisons en moyenne journalière 11 passages pour la remise de courrier.

## LES RADIATIONS 2018

### MOTIFS DES RADIATIONS :

Non présentation de la personne pendant plus de 3 mois consécutifs : **43**

Recouvrement logement stable : 4

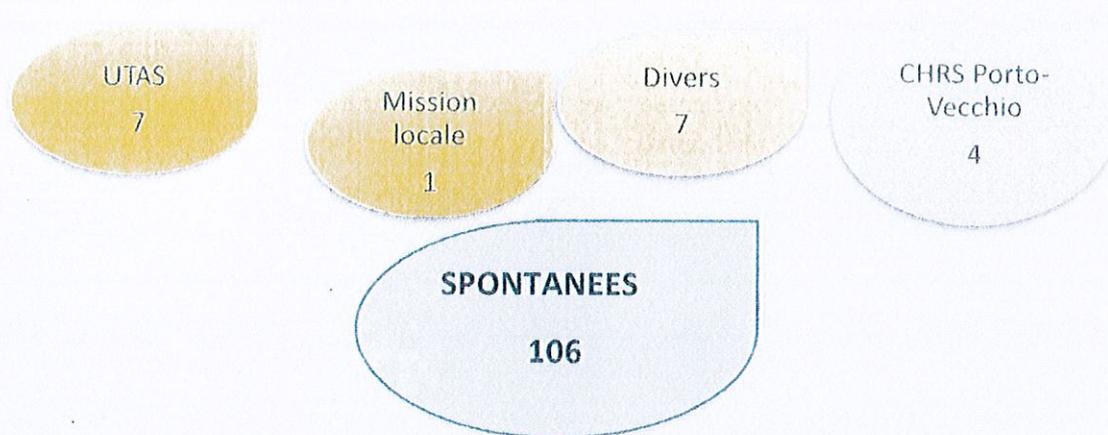
Autres 1 non renseigné, 2 décès.

*Parmi les personnes ne s'étant plus présentées certaines peuvent avoir trouvé un logement mais ne nous n'en informe pas.*

*Avant la date d'expiration, un courrier est remis aux personnes domiciliées pour les avertir de la nécessité de renouveler leur domiciliation.*



## ORIGINE DE L'ORIENTATION



Le nombre de demandes spontanées, témoigne de l'implantation du service et de sa reconnaissance par le public auquel il est destiné.

Les partenaires comme la Caisse d'Allocations Familiales, la caisse primaire d'assurance maladie s'adressent régulièrement à notre service pour des demandes d'informations. Nous ne pouvons être sollicités par la gendarmerie nationale uniquement sur réquisition de justice.



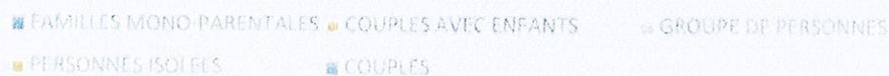
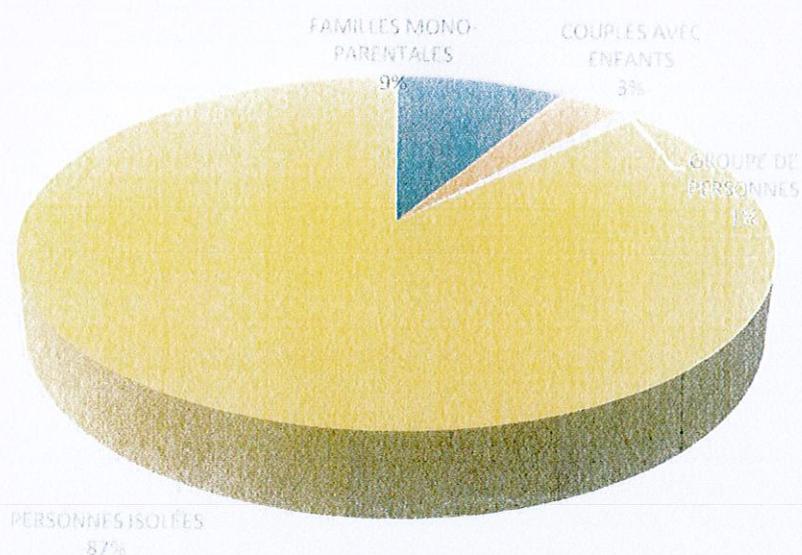
## FOCUS SUR LE PUBLIC DOMICILIÉ

Nombre d'individus : 171

Dont nombre total de mineurs : 24

Dont nombre total d'adultes : 147 ( dont ayant droit : 15 conjoints et 4 enfants majeurs)

### TYPOLOGIE DES MÉNAGES



11 personnes ont fait également une demande d'hébergement

3 familles représentant 11 personnes ont bénéficié d'un hébergement

Cette année, la vacance du poste d'agent d'accueil durant plusieurs mois nous a contraint à réduire l'amplitude d'ouverture au public, ce qui a considérablement réduit le flux de passage sur notre antenne, tous services confondus.

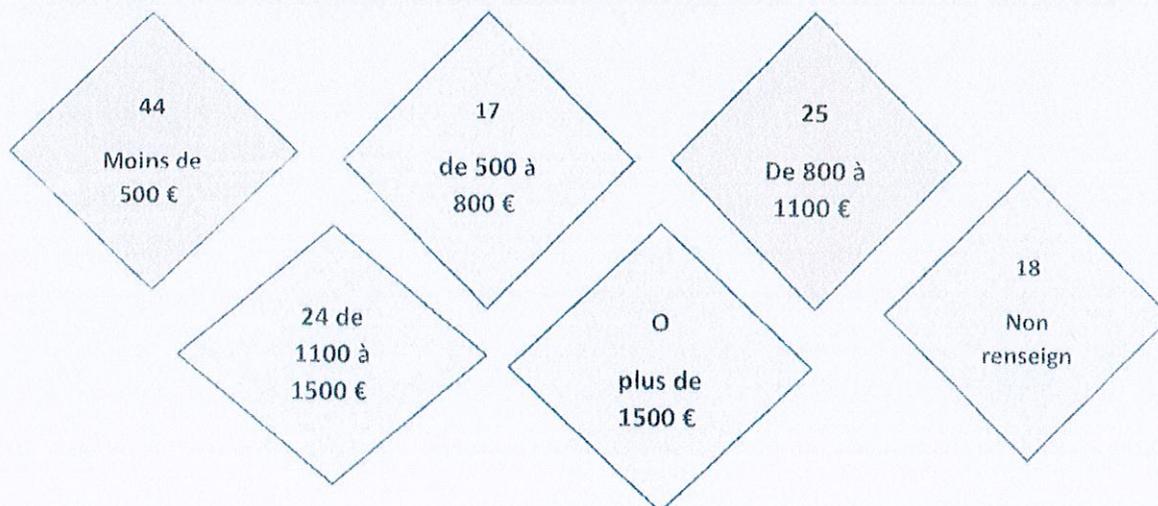
## TRANCHES D'ÂGE DES ADULTES

### TRANCHE D'ÂGE NOMBRE DE PERSONNES

18-24 ans	10
25-35 ans	26
36-45 ans	46
46-55	31
56-65	12
65 et plus	3
<b>TOTAL ADULTES</b>	<b>147</b>

## SITUATION ECONOMIQUE

Près de 12% des personnes sans aucune ressource



## TYPE DE RESSOURCES

SALAIRE	34
A.R.E.	16
A.S.S.	1
R.S.A	24
A.A.H.	3
RETRAITE	6
FORMATION	
INDEMNITÉS JOURNALIÈRES	5
PRESTATIONS FAMILIALES	
AUTRE NON RENSEIGNÉ	24
SANS AUCUNE RESSOURCE	15

**26% des personnes sont salariées et ne trouvent pas à se loger.**

- Parmi eux un petit nombre ne souhaite pas s'établir dans la région de manière stable.

La crise économique a poussé à venir un certain nombre de travailleurs sardes qui passent la semaine sur la région et repartent tous les weekends. Ils évoquent le caractère temporaire de leur présence, leur souhait étant de retrouver un emploi en Sardaigne.

- 11,72% n'ont aucune ressource et arrivent majoritairement de l'étranger, avec un titre de séjour européen, eux aussi poussés notamment par la crise économique.

Tout comme la majorité des personnes n'ayant pas donné d'information sur leurs ressources

- 34% des personnes sont bénéficiaires de l'allocation chômage ou des minimas sociaux.
- 4 retraités sur les 6 sont des travailleurs étrangers contraints de rester en France six mois par an pour bénéficier de la retraite française.

La mise en relation du coût de la vie (dont la part du loyer est très importante), et du montant et la nature des ressources des personnes domiciliées, met en évidence les difficultés rencontrées par notre public pour se loger.

## SITUATION AU REGARD DU TOIT

La majorité des personnes demandant une domiciliation n'ont pas de logement stable, elles sont hébergées par un tiers de manière temporaire et peuvent changer de lieu d'hébergement régulièrement.

La plupart des demandeurs résident sur la commune de PORTO-VECCHIO, dans des hébergements de fortune, non déclarés. Certains y sont même implantés depuis longtemps mais ont de réelles difficultés à stabiliser leur situation au regard du logement.

Le service de domiciliation administrative permet un point d'ancrage pour des personnes fragilisées par ces conditions de vie instable.

RUE	11
LOGEMENT PRÉCAIRE	45
HÉBERGEMENT CHEZ UN TIERS	32
LOGEMENT CHEZ L'EMPLOYEUR	28
HÉBERGEMENT CHRS	41
NON RENSEIGNÉ	14



## CONCLUSION

Seul organisme agréé de la microrégion, notre antenne est repérée depuis plusieurs années par son public cible.

L'utilité du service de domiciliation est reconnue par différents partenaires qui nous orientent les personnes le plus souvent lorsqu'elles se trouvent dans des situations d'urgence.

Le nombre de personnes qui viennent d'elles-mêmes solliciter le service pour être conseillées, orientées et trouver des repères dans le secteur géographique de l'extrême sud, témoigne de l'importance d'un tel équipement pour la microrégion.

L'accueil, le diagnostic et l'orientation proposés par des professionnelles du travail social, à un public souvent en grande précarité, ou en passe d'y basculer, sont un premier pas vers l'accès au droit et la lutte contre l'exclusion.

Les différents services que nous essayons d'adjoindre à la mission sont appréciés du public et nous engagent à poursuivre dans cette voie.

### **FALEP 2A**

Immeuble le Louisiane BAT A  
Rue Paul Colonna d'Istria - Cs30027  
20181 AJACCIO Cedex 1  
Tél : 04 95 21 41 97 - falepdg@falep2a.org

Par Délégation,  
Le Directeur Général

Jean Michel SIMON

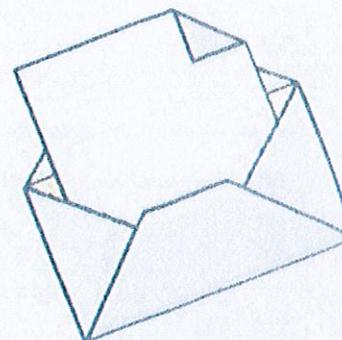


## ANNEXES

- Les MISSIONS DU CHRS sur deux territoires Grand AJACCIO et EXTRÊME-SUD
  
- Le livret d'accueil de la domiciliation
  
- La notification de fin prochaine d'élection de domicile
  
- L'attestation de résiliation de domiciliation



# LIVRET D'ACCUEIL DOMICILIATION ADMINISTRATIVE



La domiciliation est un service gratuit proposé par la FALEP2A afin de faciliter l'accès aux droits des personnes sans résidence stable. L'association est agréée par le Préfet pour recevoir les demandes d'élection de domicile.

La durée de la domiciliation est limitée à une année et peut être renouvelée après évaluation.

Vous êtes reçu en premier accueil, une liste des documents à présenter lors de l'entretien vous a été remise. Vous trouverez dans ce livret l'ensemble des informations utiles, qui vous seront réexpliquées au besoin lors du rendez-vous fixé avec un travailleur social.



## CONDITIONS POUR ÊTRE DOMICILIÉ À L'ASSOCIATION FALEP2A

### Prescription d'un travailleur social :

Les travailleurs sociaux des organismes partenaires peuvent demander pour les personnes qu'ils connaissent réellement, la domiciliation par l'Association FALEP2A

**Au préalable, ils doivent donc évaluer** que vous êtes effectivement dans l'incapacité d'apporter la preuve d'un domicile ou d'une résidence.

Ils vérifieront que vous avez besoin d'une adresse pour prétendre à l'ouverture de vos droits civils, civiques, sociaux. Vous serez informé sur les droits auxquels vous donnent accès la domiciliation et sur les devoirs qu'elle entraîne.

Si une demande écrite vous a été remise par un service ou des travailleurs sociaux, vous devrez nous la présenter.

## ATTESTATION D'ÉLECTION DE DOMICILE

L'attestation de domicile est nominative et ne peut être photocopiée (sauf pour les besoins internes d'un service, mais l'original doit être présenté). Vous devez la conserver.



## RÉCEPTION ET RETRAIT DU COURRIER

Votre courrier est reçu par la FALEP2A, vous pouvez venir le retirer du lundi au vendredi aux heures d'ouverture à l'accueil de jour STELLA MARIS si vous avez fait votre demande à Ajaccio ou au CHRS antenne de l'extrême sud FALEP2A si votre demande a été faite à Porto-Vecchio

**Vous vous engagez à venir le retirer régulièrement au moins une fois par semaine.**

Vous devrez présenter une pièce d'identité ou l'attestation de domicile.

**Les procurations** doivent être exceptionnelles. Si vous chargez un tiers de prendre votre courrier, vous devez au préalable nous en informer pour signer un document dans lequel vous citez les noms et prénoms du tiers. La procuration sera limitée à 15 jours. Vous devez veiller à faire votre demande de renouvellement à l'avance pour éviter une rupture de droits.

## FIN DE LA DOMICILIATION

Tout courrier reçu est conservé pendant une durée de 6 mois. Au-delà de cette durée, si vous ne venez pas le retirer nous le restituons à la poste pour réexpédition à l'expéditeur.

Si vous ne retirez pas votre courrier pendant trois mois consécutifs, nous cesserons de vous domicilier à la FALEP.

Dès que vous aurez une adresse stable, la domiciliation prendra fin. Vous devrez procéder à votre changement d'adresse auprès de la poste. Il est préférable de nous communiquer votre nouvelle adresse pour que nous y réexpédions votre courrier pendant le premier mois. Au-delà, nous le renverrons à la poste.

Vous vous engagez à respecter le règlement de la structure qui vous accueille.

**Toute personne ayant un comportement violent (verbal ou physique) soit en direction d'un membre du personnel soit d'un autre usager, dans un des services de l'Association, verra sa domiciliation supprimée sans délai.**

La liste des organismes agréés sur le département sera remise à l'intéressé.

Je reconnais avoir pris connaissance du livret d'accueil du service domiciliation et en accepte le fonctionnement.

Nom et Prénom  
date et Signature



CHRS FALEP

## ATTESTATION DE RESILIATION DE DOMICILIATION

Porto-Vecchio le

NOM et prénom(s)

Date de naissance

OBJET : Résiliation de l'élection de domicile

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 et aux décrets n°2007.893 du 15 mai 2007 et n°2007-1124 du 20 juillet 2007 relatifs à la domiciliation des personnes sans domicile stable, une élection de domicile vous a été accordée pour une durée d'un an à compter du  
Et ce jusqu'au

Toutefois, conformément aux dispositions légales, la F.A.L.E.P. met fin à l'élection de domicile avant l'expiration de cette date pour la raison suivante :

- Vous en avez fait la demande
- Vous avez retrouvé un domicile stable
- Vous ne vous êtes pas manifesté pendant plus de 3 mois. Dernier passage le :  
.....

Afin de vous permettre d'effectuer les démarches administratives liées à un changement d'adresse, La FALEP conservera votre courrier pendant un mois. A l'issue de cette période, la FALEP restituera votre courrier aux services de La Poste avec la mention « n'habite plus à l'adresse indiquée ».

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

MME BIANCARELLI VIVIANE  
CHEF DE SERVICE



**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	FONDS D'APPUI AUX POLITIQUES D'INSERTION : AVENANT A LA CONVENTION POUR LA PERIODE 2019-2020 ET RAPPORT D'EXECUTION POUR L'ANNEE 2018
<b>Identifiant acte</b>	02A-200076958-20190523-038613-CC
<b>Identifiant interne</b>	038613
<b>Date de réception par la préfecture</b>	4 juin 2019
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	23 mai 2019
<b>Code nature de l'acte</b>	4
<b>Classification</b>	9.3

[Fermer](#)